

Avant-propos

*L*orsqu'il s'est agi de marquer le 150^e numéro d'Enjeux, la question s'est posée de la manière de le faire. Et, comme ce numéro coïncidait avec la fin de l'année et la parution d'un numéro double, l'idée de proposer aux lecteurs un guide s'est peu à peu imposée. Encore fallait-il décider du contenu de ce dernier.

Le choix s'est porté sur la rédaction d'un guide de la normalisation qui permettrait de faire, au milieu des années 90, un état des lieux de la normalisation. Les défis des années à venir sont, il est vrai, nombreux. C'est pourquoi, plutôt que d'aborder les grands thèmes de la normalisation, nous avons préféré retenir une approche géographique. Un choix qui s'explique par la complémentarité avec le contenu des numéros habituels d'Enjeux qui privilégie l'approche sectorielle. Y compris dans ces pages dédiées à l'international.

Ce guide s'adresse donc à tous les publics intéressés de près ou de loin à la normalisation. Qu'il s'agisse des lecteurs curieux de ce qui se passe hors de leurs frontières, des industriels qui souhaitent savoir avec quels partenaires ils devront compter s'ils choisissent la voie de l'internationalisation, etc.

Bien évidemment, ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais d'apporter un maximum d'informations aux lecteurs, qu'ils soient ou non familiers de la normalisation internationale.

Claude Fouquet
Rédacteur en chef

Troisième partie :

L'Europe centrale et de l'Est 17

Europe centrale et orientale : un impératif pour s'intégrer	18
Pologne : la carte française pour accéder à l'Europe	21
Roumanie : la qualité avant tout	22
Arménie : un pari sur le long terme	23
Indices de production dans les pays d'Europe centrale et orientale	
Échanges et investissement direct étranger dans les pays d'Europe centrale et orientale	24

Quatrième partie :

Les Amériques 25

Amériques : à l'Ouest, du nouveau	26
États-Unis : un puzzle complexe	29
Mexique : un pont entre le Nord et le Sud	30
Bésil : place à la décentralisation	31
Organigramme : coopération Mercosur-Union européenne	32

Cinquième partie :

L'Asie - Le Pacifique 33

Asie - Pacifique : un dynamisme économique qui ne suffit pas.....	34
Vietnam : cap sur l'Iso pour assurer le développement	37
Japon : la carte internationale	38
Chine : la qualité avant tout	39
Investissements étrangers dans les NEIA	40

Sixième partie :

L'Afrique 41

Continent Africain : la preuve par trois	42
Sénégal : un plan qualité	45
Côte-d'Ivoire : en attendant la vitesse de croisière	46
Maroc : l'impératif de la compétitivité	47
Répartition du PIB en % par secteurs	48

CENT CINQUANTE ENJEUX POUR LA NORMALISATION

Embrasser d'un même point de vue le passé et l'avenir. Telle a été l'ambition de ce 150^e numéro d'*Enjeux*. Une ambition qui n'aurait pas vu le jour sans l'aide de la Direction des affaires économiques et internationales de l'Afnor, de Jean-Claude Tourneur et la patience de l'équipe qui participe habituellement à la réalisation d'*Enjeux*. Rendez-vous pour le 300^e numéro !

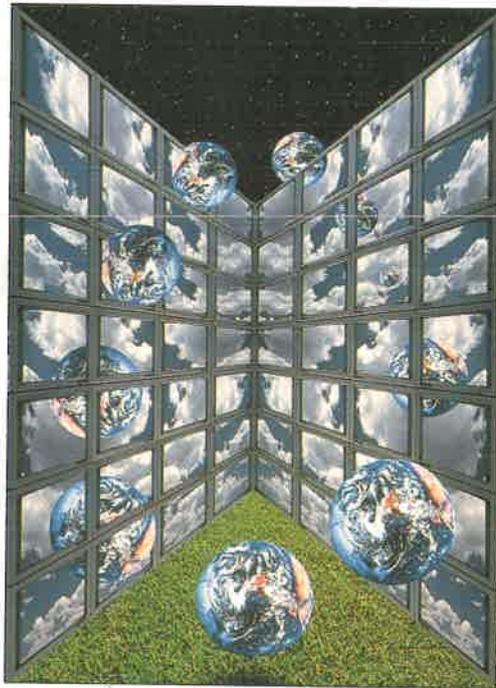
Claude Fouquet

PREMIÈRE PARTIE

Le système international

NORMALISATION INTERNATIONALE

S'adapter aux mutations économiques



Refléter au mieux les préoccupations internationales.

La redéfinition des blocs de l'économie-monde se fait en intégrant largement la normalisation. Il faut dire que développement des échanges économiques et technologiques et montée en puissance des travaux de normalisation ont souvent été de pair. État des lieux général.

L'analyse des stratégies de développement international des entreprises laisse souvent le facteur technologique de côté. Préférant bien souvent procéder à une analyse en termes de coût de main-d'œuvre et de délocalisation. Pourtant, à bien y regarder le développement du commerce international a largement coïncidé avec celui des normes. Tantôt utilisées comme un outil de protectionnisme, tantôt facteur de développement et de diffusion de la technologie, la norme est un élément souvent indissociable de la vie des entreprises industrielles. À tel point que, dans bien des cas, plus qu'une volonté nationale des pouvoirs publics, c'est la prise de conscience de secteurs industriels qui a conduit à l'apparition d'associations ou d'organismes dont l'activité était entièrement dédiée au développement de la norme.

Il faut remonter à 1906 avec la création du Comité électrotechnique international (CEI ou IEC suivant la terminologie anglo-saxonne) pour voir apparaître la première forme structurée d'organisme de normalisation. Sa mission a permis de coordonner dans la quarantaine de pays présents, les travaux permettant la mise au point de normes internationales. Cet exemple a rapidement fait école et les industriels des autres secteurs ont ainsi créé l'Iso (*International Standardization Organization*) qui représente une centaine de pays et a édité depuis son origine environ 8 000 normes. En face de ces organismes internationaux qui fédèrent les réflexions sans tenir compte des blocs géographiques, existe un nombre plus limité de structures régionales.

LE DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES RÉGIONALES

La création en 1958 de la Communauté européenne allait contribuer à ajouter sa pierre au monde de la normalisation. Trois organismes de normalisation existent désormais représentant les pays de l'Union Européenne mais aussi, dans certains cas ceux de l'AELE (Association économique de libre-échange). Il s'agit d'une part du Cen (Comité européen de normalisation), du Cenelec (Comité européen de normalisation électrotechnique) et de l'Etsi (*European Telecommunication Standard Institute*). Avantage du système européen, chacun de ces organismes dispose d'un siège au sein de l'Iso ce qui évite dans certains cas la dispersion des voix européennes lors des discussions internationales.

Un élément d'autant plus important qu'en 1989, le Cen et l'Iso ont signé un accord sur l'échange mutuel d'informations techniques. Depuis 1991, l'accord connu sous le nom d'«*Accord de Vienne*» prolonge l'échange d'informations par une véritable coopération technique.

Le Cen et l'Iso ont en effet décidé qu'une norme peut être rédigée par l'une des deux instances et approuvée par les deux lorsque se dégage un vote parallèle. Ces synergies nouvelles profitent à l'industrie européenne: le transfert de normes du Cen à l'Iso permet de faire peser sur les travaux internationaux le poids d'une norme harmonisée et acceptée par les pays européens.

Le transfert de normes de l'Iso au Cen permet également une accélération



Un rôle central pour l'Europe.

de l'harmonisation européenne. Dans biens des domaines, des travaux pré-existent; leur reprise au plan européen évite à l'Europe de tout recommencer et de prendre du retard pour l'harmonisation de son Marché intérieur.

L'APPARITION DE BLOCS RÉGIONAUX

Pour autant, le vieux continent n'a pas d'exclusivité en ce domaine. Et de l'autre côté de l'Atlantique s'est également développé un système de normalisation dont la puissance est loin d'être négligeable. Bien sûr, la structure du système américain peut paraître complexe, tant le nombre d'organismes et de textes normatifs est important. Pourtant, bon an mal an, l'Ansi (*American National Standard Institute*) qui est en liaison avec les instances internationales de l'Iso a réussi à faire entendre la voix américaine lors de l'élaboration des normes à portées internationales.

Pour autant, comme en Europe avec la mise en œuvre du Marché unique, la

révolution des années 80 et 90 restera sans aucun doute dans la mise en forme de vastes accords de commerce et d'échanges à vocation plus ou moins régionales et au sein desquels la norme a droit de cité. Difficile de passer outre, au niveau mondial, les accords du type de ceux du Gatt (ou *Uruguay Round*) qui laissent une large place au rôle de la normalisation et qui prévoient en annexe un «*code de bonne pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes*».

Et de fait, dans l'exposé des motifs de l'accord se trouve une reconnaissance explicite de «*l'importance de la contribution que les systèmes internationaux de normalisation et d'évaluation de la conformité peuvent apporter (...) en renforçant l'efficacité de la production et en facilitant la conduite du commerce international*». Tandis qu'un peu plus loin est soulignée la volonté «*d'encourager le développement des systèmes internationaux de normalisation et d'évaluation de conformité*».

De son côté, l'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain) qui unit

le Canada, les États-Unis et le Mexique, intègre lui aussi la dimension normative. Le chapitre neuf de l'Aléna détaille notamment les normes du secteur privé, celles des gouvernements, les règlements techniques ainsi que les méthodes d'évaluation de la conformité tels que les essais et la certification. Si ce chapitre n'énonce que les droits et les obligations des gouvernements fédéraux des trois pays qui ont signé le traité à l'origine (du Nord au Sud: le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique) il spécifie également que ces gouvernements acceptent de déployer les efforts nécessaires afin que

les dispositions de l'accord puissent être respectées par les autres instances (gouvernements des provinces, des États et des régions mais aussi organismes de normalisation du secteur privé...).

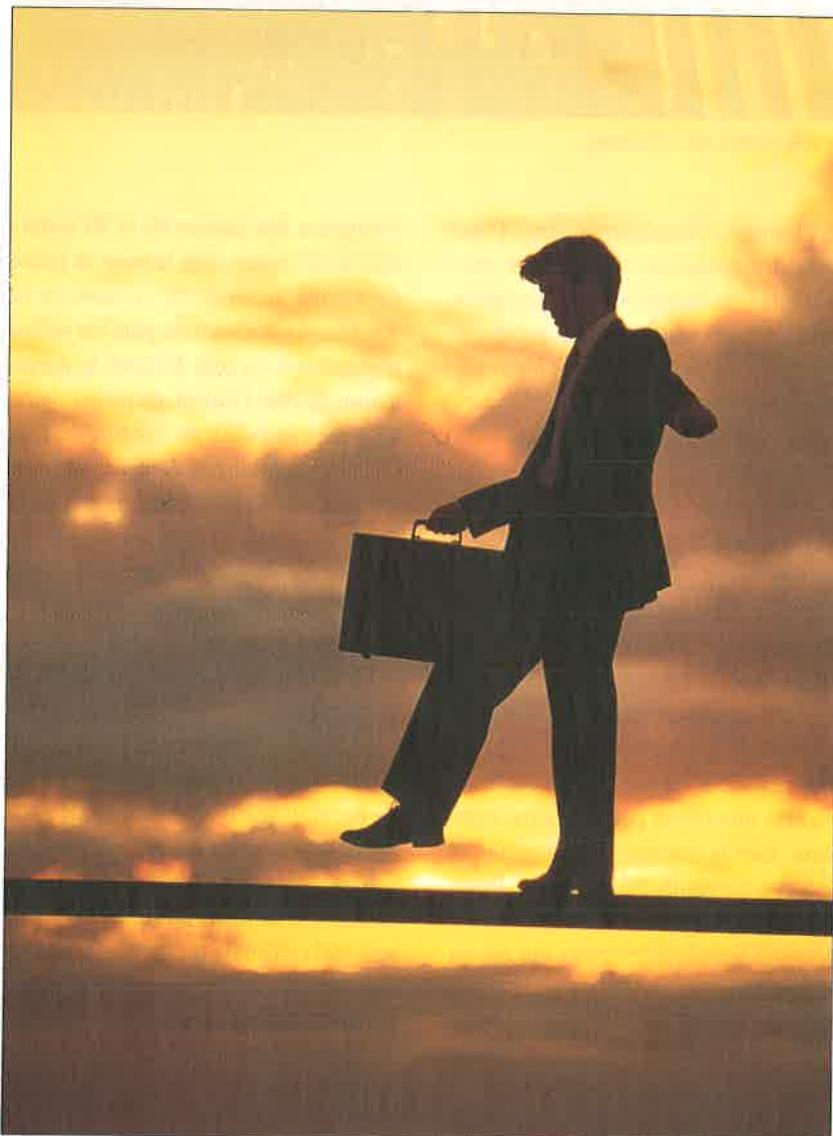
Et depuis sa mise en œuvre, de nombreux contacts ont eu lieu avec les pays de l'Amérique latine qui, depuis l'époque de l'après-guerre développent eux aussi les accords de coopération notamment au travers de la Copant (Commission panaméricaine des normes techniques). Même si celle-ci n'a réellement commencé à travailler qu'au début des années 60. Une structure qui a tissé des liens avec les orga-

nismes de normalisation des autres continents (Europe, Afrique...) et la zone caraïbe. Mais aussi avec les organismes d'intégration régionaux tels que l'OEA (Organisation des États d'Amérique), l'Aladi (Association latino-américaine d'intégration), le Pacte Andin, le Sela (Système économique latino-américain) ou bien encore le Caricom (Association de marché commun des Caraïbes).

En Asie, on assiste également à une tendance très nette à créer de véritables blocs régionaux. C'est notamment le cas pour les pays de l'Asean qui regroupent sous un même accord de coopération la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie, Singapour, Brunei et l'Indonésie. Outre les objectifs de coopérations commerciales que contient cet accord, les pays signataires accordent une place non négligeable au développement de la normalisation. Il faut dire que pour eux, la norme constitue bien souvent un passage obligé (même si par le passé leurs pratiques commerciales n'ont pas toujours été très claires) pour arriver sur les marchés occidentaux.

De ce fait, ces pays cherchent à renforcer leurs structures normatives et de certification et, à terme, de créer un organisme sous-régional de normalisation et de la qualité. Un projet qui suscite bien des convoitises en matière de coopération. Tant les États-Unis que le Japon, qui mettent en avant leurs affinités géographiques avec la zone pacifique, que les pays de la Communauté européenne regardent avec des yeux doux cette zone géographique qui continue à connaître, par rapport au reste de la planète, des taux de croissance très importants.

Difficile désormais pour les industriels de passer outre les normes quel que soit le lieu de la planète où ils se trouvent. Que leur préoccupation soit d'exporter leur production vers d'autres marchés, ou simplement de maintenir leur propre position nationale face à une concurrence de plus en plus sauvage, ils seront confrontés à la norme. ■



Assurer la transition entre deux mondes.

FANT / THE IMAGE BANK

LA FRANCE AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL

Membre fondateur de l'Iso, l'Afnor tient une place importante dans le concert de la normalisation internationale. Mais, ces dernières années (de 1985 à 1993), la construction européenne a davantage mobilisé les acteurs économiques et l'Afnor.

L'achèvement du Grand marché intérieur et l'harmonisation des normes qu'il requerrait a obligé l'Afnor à donner la priorité aux normes européennes. Sans se désengager pour autant de cet enjeu prioritaire, l'Afnor reprend maintenant sa place dans l'influence des travaux internationaux.

Ce retour vers l'international était indispensable.

Traditionnellement, en effet, la normalisation internationale est influencée par les grands pays européens auxquels viennent s'adjoindre les États-Unis, le Japon et quelques autres pays.

Le désengagement (relatif) des pays européens du champ de la normalisation internationale a permis aux États-Unis et au Japon de jouer au mieux la carte des normes internationales et de les influencer.

Or, au-delà de sa dimension technique, la norme constitue également un outil puissant de transfert de technologie. Outre son importance économique et stratégique, elle permet de faire passer la culture industrielle du pays qui l'élabore.

L'Afnor représente les intérêts de l'économie française. Elle ne peut donc être absente des travaux liés aux projets qui préoccupent les entreprises dont les marchés naturels s'étendent au monde entier.

Ce retour vers l'international a été favorisé par des accords de structure créant des passerelles entre le Cen et l'Iso.

En 1989, le Cen et l'Iso ont signé un accord sur l'échange mutuel d'informations techniques. Depuis 1991, l'accord dit « Accord de Vienne » prolonge l'échange d'informations par une véritable coopération technique.

Le Cen et l'Iso ont en effet décidé qu'une norme peut être rédigée par l'une des deux instances et approuvée par les deux lorsque se dégage un vote parallèle.

Ces synergies nouvelles profitent à l'industrie française : le transfert de normes du Cen à l'Iso permet de faire peser sur les travaux internationaux le poids d'une norme harmonisée et acceptée par les pays européens.

Le transfert de normes de l'Iso au Cen permet une accélération de l'harmonisation européenne. Dans biens des domaines, des travaux préexistent ; leur reprise au plan européen évite à l'Europe de tout recommencer et de prendre du retard pour l'harmonisation de son Marché intérieur.

Peser sur les technologies et les échanges internationaux grâce à un ensemble européen harmonisé constitue un des objectifs de la construction européenne. Il permet de faire de la norme un outil de pénétration de tous les marchés.

Mais cette stratégie correspond également à la demande de pays tiers, souvent en phase de développement, qui souhaitent que la France et l'Afnor jouent un rôle important dans l'influence économique internationale.

En effet, l'histoire industrielle et la géostratégie économique placent la France dans une situation particulière. L'Afnor tente, au sein de l'Iso, de faire entendre cette différence et d'attirer l'atten-

tion sur la situation particulière des systèmes normatifs extérieurs aux trois grands blocs (États-Unis d'Amérique - Europe - Japon).

Au total, l'Afnor, grâce à sa présence dans les comités techniques, sa présidence de sous-comités et de groupes de travail, anime 12% des travaux de l'Iso.



TCHERENKOFF / THE IMAGE BANK

Un engagement planétaire de plus en plus important.

Les hommes de l'Afnor au sein de l'Iso

L'influence politique française ne se mesure pas seulement en chiffres ou en animation de structures techniques. L'Afnor assure, grâce à ses dirigeants, la présidence de groupes de travail prospectifs qui permettront à l'Iso de mieux faire pénétrer les normes internationales dans le tissu économique.

Bernard Vaucelle, directeur général de l'Afnor, lors de son mandat de vice-président (1991-1993) a largement influé sur la réforme de l'Iso. Il a également permis à des pays moins influents de trouver leur juste place dans la normalisation internationale.

Par ailleurs, l'Afnor préside deux groupes de travail :

— le groupe ITCG (« *Information Technologies Coordination Group* ») est présidé par Alain Durand, adjoint au directeur général de l'Afnor. Ce groupe réfléchit à la mise en place de moyens informatiques harmonisés entre les différents instituts nationaux. Cette informatisation harmonisée permettra, outre la publication électronique des normes, une gestion plus pointue de la normalisation internationale et un accès facilité aux travaux de l'Iso pour les acteurs économiques ;

— le groupe Infco marketing est également présidé par l'Afnor. Bruno Dusollier, directeur des Produits et Services de l'Afnor, anime la réflexion sur l'information, la diffusion et la commercialisation des documents de l'Iso vis-à-vis des partenaires économiques. Enfin, Étienne Dupont, directeur des Stratégies normatives de l'Afnor, est membre du Bureau de management technique de l'Iso, véritable instance politique de décision des travaux et creuset des influences nationales. ■

INFLUENCE DES PRINCIPAUX PAYS AU SEIN DE L'ISO

Organisme (Pays)	Comités	Sous-comités	Groupes de travail	Total
Din (Allemagne)	32	114	362	508
BSI (Grande-Bretagne)	22	98	322	442
Ansi (États-Unis d'Amérique)	25	81	330	436
Afnor (France)	19	79	213	311
Sis (Suède)	13	19	82	114
NNI (Pays-Bas)	8	18	61	87
SCC (Canada)	7	15	62	84
JICS (Japon)	6	16	45	67
Uni (Italie)	2	21	42	65
Gost-R (Russie)	10	32	11	53
SNV (Suisse)	4	20	26	50

DEUXIÈME PARTIE

L'Europe de l'Ouest

NORMALISATION EUROPÉENNE

Productivité et commerce



OMEGABYTE / THE IMAGE BANK

Une construction qui connaît quelques événements.

La normalisation européenne se porte bien. Malgré la crise, l'année 1994 s'avérera un bon cru pour les normalisateurs. Même si les préoccupations de productivité et de qualité des textes deviennent de plus en plus présents à l'esprit des responsables européens qui au cours de ces derniers mois, ont multiplié les initiatives allant dans ce sens.

L'affaire a fait grand bruit, au cours de l'été 1994 dans le monde des bureaux de normalisation et des experts. Mais si en définitive, «*la montagne n'a accouché que d'une souris*», elle est assurément révélatrice de l'état d'esprit qui règne dans le système de normalisation européen.

Résumé de l'acte un. Réuni début juin à Bruxelles, le bureau technique du Cen (Cen/BT) se lance dans une opération «*productivité*». Premières victimes désignées, les structures de terrain jugées défaillantes ou à bout de souffle.

La démarche n'est pas en soit condamnable, par contre la manière de mener l'opération peut, après-coup laisser rêveur. Au-delà de l'effet d'annonce, le Cen/BT pousse sa logique au bout en publiant, dans un document de séance une liste de dix-huit comités techniques de normalisation (Cen/TC). Cette liste est dressée selon une méthode des plus simples: un relevé statistique des travaux publiés par les différents bureaux techniques existants.

En additionnant un et un, la conclusion à tirer est relativement simple: les dix-huit comités se retrouvent naturellement sur le fil du rasoir, frôlant la dissolution, pour inefficacité. On comprend l'émoi d'un certain nombre de responsables et d'experts qui se trouvaient en fait dans une situation intermédiaire. «*Car ne pas avoir publié de travaux à une date donnée ne signifie pas pour autant que l'on ne travaille pas*», expliquait un expert.

L'acte deux, s'avéra cependant moins prometteur. Lors de la réunion fatidique, on ne parlait plus de dissolution. Seuls cinq comités se voyaient mis en



Quel poids
pour la
Commission?

CARINOCONTRASTO / RÉA

état de « sommeil » sans provoquer beaucoup de vagues (certains des intéressés reconnaissant en privé ne pas avoir eu une productivité importante). Après coup, on peut raisonnablement se poser la question du fondement de la démarche du Cen. Doit-on y voir un simple effet d'annonce destiné à remuer le monde de la normalisation? Le Cen, devant les réactions enregistrées, a-t-il tout simplement fait marche arrière? Aucune réponse définitive ne semble pertinente en l'état actuel des choses.

Mais en tout état de cause cet épisode de la normalisation européenne est révélateur. Il montre que si les travaux sont encore nombreux, malgré les à-coups de la construction européenne, les problèmes de financement et de productivité sont de plus en plus importants pour le système de normalisation. Et de fait, si cette réunion du Bureau technique du Cen a été moins loin qu'on pouvait l'imaginer, elle aura assurément, dans le futur un impact non négligeable.

À défaut de dissolution effective, c'est en effet un avertissement implicite qui a été lancé aux comités techniques.

Ceux-ci devront se plier à de nouvelles instructions pour l'élaboration d'une norme européenne. Les travaux ne pourront plus excéder quatre ans et les documents au point mort après trois ans de discussions seront abandonnés.

Dans le même état d'esprit, le Cen a mis en place, début 1993 une procédure allégée d'informations pour les normes. Ce système repose sur un principe simple: une seule notification est désormais nécessaire pour chaque nouveau projet de norme entrepris au niveau national. Auparavant, une notification devait être faite à chaque étape importante du développement. La diminution des informations a un but très clair: permettre aux experts intéressés de « se concentrer de façon plus efficace sur les nouveaux projets qui, avant, étaient perdus dans de grands volumes d'informations ». Après une période transitoire, cette procédure est entrée en vitesse de croisière en 1994. Fin juin, 1 051 notifications avaient été effectuées (un chiffre à comparer avec les 2 401 notifications enregistrées l'année précédente). Une évaluation du fonctionnement de ce système doit être logiquement réalisée, à la

fin de l'année 1994, afin d'y apporter les éventuelles modifications et améliorations qui s'imposaient.

Toutes ces mesures, on le voit, répondent à la même logique. La crise économique interdit la dispersion des énergies dans des « concertations stériles ». Et les responsables du Cen souhaitent honorer en priorité les contrats passés avec l'Union européenne.

Car s'il est vrai que l'euphorie de la construction européenne fait désormais partie du passé, l'activité de normalisation continue d'être particulièrement active. La production de nouvelles normes est toujours en constante progression. De 307 en 1992, celle-ci est en effet passée à 408 en 1993 (pour un objectif de 400) et devrait se situer entre 400 et 500 normes pour l'ensemble de l'année 1994. Un résultat raisonnable si l'on garde à l'esprit que 1 444 normes européennes ont déjà été publiées et que près de 2 400 projets de normes sont soumis à enquête publique.

Qui plus est, un certain nombre de dossiers « lourds » sont en phase d'accélération. Il faut dire que cela devient une nécessité car la période transitoire



Préparer l'élargissement.

liée à la mise en œuvre des directives « Nouvelle approche » touche à sa fin et il semble acquis désormais que celle-ci ne sera pas prolongée. C'est le cas, par exemple, de la directive « Produits de construction » qui a vu, enfin, la publication au Journal Officiel, des documents interprétatifs qui permettront d'avancer réellement sur l'élaboration des normes. C'est aussi (voir ce numéro), la directive sur les appareils à pression non soumis à la flamme qui entre dans une phase active de travail, etc.

UNE GRANDE PLACE À L'INTERNATIONAL

Sans oublier non plus le développement des travaux de coopération internationale. L'Europe de la normalisation est loin de vouloir construire une « forteresse Europe ». Ainsi, l'assistance technique a été développée vis-à-vis des pays de l'Est et des pays tels que l'Albanie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie ou la

Slovénie se sont vus intégrés pour une durée de trois ans dans le programme régional (Praq 92) signé avec la CEE et l'AELE. Ces pays viennent compléter la liste déjà longue des nouveaux États de l'ex-Europe de l'Est qui bénéficient d'une assistance européenne (notamment *via* Praq 91 qui concerne six pays : la Bulgarie, la république Tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie).

Si l'actualité se focalise souvent sur l'Est de l'Europe, d'autres régions bénéficient également de l'expérience de la normalisation européenne, et notamment les pays du Golfe persique et le groupement régional Mercosur qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Mais ce tableau idyllique de la normalisation européenne ne doit pas faire oublier les rivalités qui existent entre les différents États membres. En effet, crise oblige, les retombées industrielles et commerciales des actions de normalisation sont de plus en plus prises en

compte. Et l'on assiste, notamment en Europe centrale à une guerre d'influence entre des pays tels que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, quand ce ne sont pas les États-Unis qui viennent jouer les trouble-fête. Et le défi européen des années à venir est peut-être là désormais : gagner autant que faire se peut la bataille « à l'exportation » des normes. Une bataille qui concerne l'ensemble de l'Europe (et il n'est pas indifférent que l'on assiste depuis quelques années à un rapprochement des textes de type Iso et de ceux de l'Union européenne) mais qui dans de nombreux cas demeure soutenue par les intérêts particuliers. Réussir à implanter dans un pays son propre référentiel normatif c'est à la fois gagner des parts de marché d'un point de vue industriel et, dans une certaine mesure, avancer ses pions pour imposer sa démarche au niveau international. Il est en effet plus facile alors d'argumenter si les appuis étrangers sont plus nombreux. ■

ALLEMAGNE : UN ACTEUR INCONTOURNABLE

Autre acteur important de la normalisation européenne, l'Allemagne a développé de longue date son système. Association privée, le Din (*Deutsches Institut für Normung*) coordonne les activités de plus d'une centaine de comités sectoriels de normalisation. Après la publication des projets de normes par ces comités, le Din assure en fait un contrôle général et technique des textes *via* un « office d'examen des normes ».

Mais l'une des caractéristiques les plus importantes du système allemand réside sans aucun doute dans la forte tradition industrielle du pays. Une tradition qui a notamment permis d'intégrer avant les autres pays européens la prise de conscience de l'intérêt stratégique de la normalisation. Conséquence directe de cette implication, la production de normes est élevée puisque l'on compte actuellement près de 22 000 textes Din.

Cette forte tradition normalisatrice de l'Allemagne se retrouve également dans sa participation aux travaux internationaux. Ainsi, il n'y a qu'à regarder l'influence des principaux pays au sein de l'Iso. L'Allemagne occupe la première place tant en nombre de comités que de sous-comités, ou de groupes de travail. Cette forte présence influe quasi-automatiquement sur l'orientation des travaux au sein des comités et donc sur la formulation des normes européennes ou internationales.

Ainsi, pour prendre un exemple un peu ancien, dans le domaine de la photographie, la sensibilité des émulsions qui a été longtemps calculée selon des critères américains (ASA) et allemands. Si la référence américaine a été remplacée par une échelle Iso, par contre l'utilisation de la référence Din est largement restée dans les mœurs des professionnels.

Mais il faut bien évidemment relativiser cette influence, car il n'y a pas de lien logique entre de fortes préoccupations nationales et leurs traductions en matière de normalisation. Ainsi, l'Allemagne a-t-elle depuis de nombreuses années une très importante tradition écologiste. Pour autant, ce sont des pays comme la France qui font office de « locomotive » sur ce secteur. Tout au moins en matière de normalisation pure. Car, si l'on prend le cas de la directive européenne sur les emballages, une partie des retards dans la définition de ce texte tient au refus allemand. Il est vrai que l'on se trouve alors dans un domaine plus politique que technique.

Gérer l'après réunification

Assurément l'un des grands défis du moment pour les responsables du Din, au-delà de la construction européenne, concerne assurément les retombées de la réunification de l'Allemagne. Les Allemands de l'Ouest se retrouvent en effet devant des situations parfois difficiles. Ainsi, la majeure partie du tissu industriel de l'ex-RDA ignore bien souvent les mesures de normalisation qui se sont développées à l'Ouest. Et de ce fait, nombre d'outils industriels se trouvent dans une situation de non-compétitivité par rapport aux exigences des marchés occidentaux. Et ils demanderaient des investissements importants afin d'être mis à niveau. Dans certains cas, cette adaptation est facilitée par la réunification de

groupes industriels à l'image, par exemple, de Karl Zeiss. Jusqu'à l'effondrement du mur de Berlin, l'entreprise d'optique de précision existait à la fois à l'Ouest et à l'Est (sur le site historique) ce qui donnait d'ailleurs lieu à des batailles juridiques régulières. Depuis la réunification, les sites de production de l'Est ont été réintégrés dans le groupe et ont bénéficié des apports technologiques qui avaient été développés dans l'ex-RFA.

Mais dans d'autres cas, il est plus facile de fermer les anciens sites et de faire redémarrer une activité en y implantant ses propres processus de travail.

Toute médaille à un côté pile et un côté face. Et assurément, au-delà des besoins importants générés par la réunification ; celle-ci, dans le fil de l'Ostpolitik menée au cours de ces dernières décennies, donne au Din un moyen privilégié d'accéder aux marchés des pays de l'ex-Europe de l'Est. Un accès qui se fait à la fois *via* des actions de coopération et *via* l'implantation d'entreprises. Celles-ci apportent dans leurs bagages leurs normes et leurs processus de travail ce qui facilite la diffusion de la perception allemande de la normalisation.

Une situation que de nombreux pays européens ne souhaitent pas voir se développer trop. Car même si officiellement, le but reste le même, nombreux sont les industriels, voire même les politiques, qui craignent une trop grande influence allemande en Europe. Et ce, à un moment où la construction homogène de l'Union européenne est mise à mal et que l'on voit réapparaître l'idée d'une Europe centrée sur la France et l'Allemagne. ■



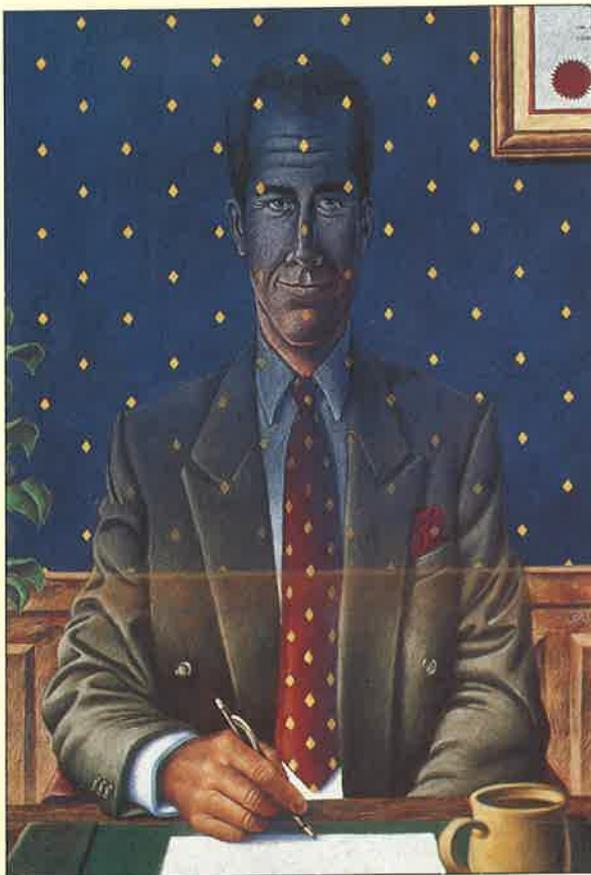
PAYS-BAS : PALLIER LA PETITESSE DE LA TAILLE

Souvent qualifié de « petit pays » de la Communauté européenne, les Pays-Bas possèdent néanmoins, une solide tradition de normalisation et joue un rôle actif dans de nombreux travaux. Institut de droit privé financé en partie par l'État, le NNI (*Nederland Normalisatie Instituut*) coiffe les activités de normalisation des Pays-Bas. Employant deux cents personnes qui se répartissent au sein d'une quinzaine de comités sectoriels qui coiffent près de cinq cents sous-comités sectoriels, il tire l'essentiel de ses revenus de la vente de normes. Soit un chiffre d'affaires de l'ordre de trente millions de florins.

Mais cette taille relativement modeste n'est pas considérée comme un handicap par les normalisateurs hollandais. Bien au contraire, puisqu'ils y voient la possibilité de demeurer au plus près du tissu industriel du pays.

Une influence internationale certaine

Cette petite taille n'empêche pas, non plus, les Pays-Bas d'avoir un rôle relativement important dans la normalisation internationale. En termes d'influence au sein de l'Iso, le NNI se trouve en effet au sixième rang par la détention de comités, sous-comités ou groupes de travail. Une place d'autant plus honorable que mis à part la Suède



DAWSON / THE IMAGE BANK

Aider à mieux comprendre l'Europe.

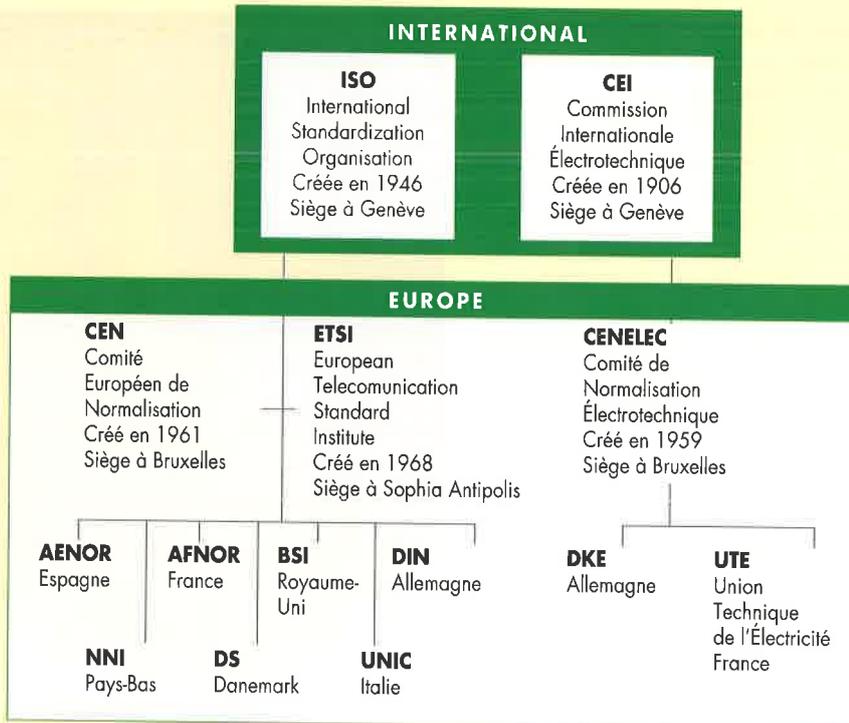


qui occupe le cinquième rang, les « premiers de la classe » sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France. Et devant des pays, *a priori*, importants tels que le Japon ou le Canada.

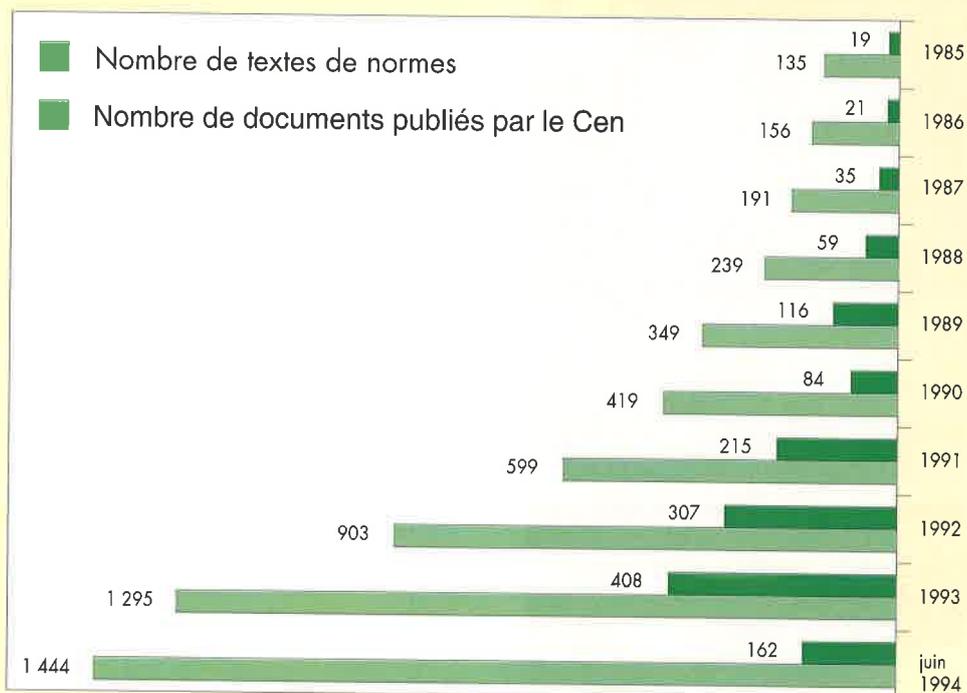
Autre preuve de la vocation internationale du NNI, celui-ci a lancé depuis un ou deux ans un plan destiné à stimuler la création de normes aux Pays-Bas et ce, dans la perspective de mise en œuvre du marché européen. La création d'un centre d'informations sur les normes, la mise en place de « points conseils » destinés à renseigner les industriels de secteurs tels que : les machines-outils, l'équipement médical, la qualité ou l'électromagnétique, constituent les mesures les plus significatives de ce plan qui au-delà de l'aspect diffusion de l'information se donne un autre but. Celui de permettre au NNI de continuer à disposer de revenus suffisants. En effet, comme dans de nombreux pays de la Communauté européenne, le NNI assiste à une diminution progressive, mais inéluctable, de la part des fonds publics qui lui sont alloués. Il lui faut donc, d'ici 1996 (date à laquelle la subvention d'État sera complètement supprimée) trouver de nouveaux systèmes de financement.

Reste à savoir désormais si les efforts développés par le NNI, depuis quelques temps, porteront leurs fruits. Et si le pays, qui affiche de longue date son ambition européenne, saura développer ou tout du moins conserver un système de normalisation performant au sein du continent européen. ■

NORMALISATION EN EUROPE DE L'OUEST



PRODUCTION DE NORMES PAR LE CEN



TROISIÈME PARTIE

**L'Europe centrale
et de l'Est**

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Un impératif pour s'intégrer



Un rapprochement inéluctable avec l'Europe de l'Ouest.

Pour les pays d'Europe centrale et orientale, le « rêve occidental » est toujours d'actualité. Pour ces pays à l'économie toujours fragile il s'agit maintenant de se rapprocher de la Communauté européenne et donc d'intégrer ses règles en matière de normalisation et de qualité.

L'euphorie qui a suivi l'effondrement du système soviétique aura fait long feu. Trois à quatre années de récession économique, la montée en puissance des problèmes sociaux et la fragmentation du développement économique ont conduit les pays d'Europe centrale et orientale à une plus grande fragilité. Dans ce contexte, le rapprochement de la Communauté européenne apparaît souvent comme une planche de salut. Et dans ce contexte, la normalisation devient un facteur d'intégration important. Car après la chute du mur de Berlin et l'effondrement du Comecon (le marché commun des pays de l'Est) un constat simple s'est dessiné : s'ils voulaient améliorer leurs exportations et gagner le rang de pays industrialisés, les satellites de l'ex-Union Soviétique se devaient de proposer des produits et des unités de production dignes de figurer sur les marchés occidentaux. Or, plusieurs décennies d'économies administrées n'avaient pas permis d'établir des standards de production exportables. Dans la majeure partie des économies planifiées, les structures et les règles normatives étaient généralement placées sous l'autorité directe de l'État. Et si elles revêtaient un caractère obligatoire dans les textes, ces règles étaient très peu respectées dans la pratique. Pire, dans certains cas, la situation avait régressé depuis l'après-guerre. À tel point que lorsque certains industriels ouest-allemands expliquaient avoir retrouvé certains sites dans des états proches de ceux qu'ils avaient laissé en 1945, il ne s'agissait plus d'une boutade mais bel et bien de la réalité.

Mais s'il est apparu rapidement aux autorités d'Europe centrale et orien-

tales qu'il fallait améliorer la qualité des produits, encore fallait-il savoir comment y parvenir.

Faute de moyens financiers et humains plusieurs voies s'offraient en effet : la première consistait sans aucun doute à accepter une implantation de fait des critères occidentaux de qualité. Après l'ouverture du rideau de fer nombreuses furent en effet les entreprises occidentales à se précipiter vers ce qui apparaissait comme un nouvel *Eldorado*. Et en théorie, qui dit implantation étrangère dit transfert de technologie. Mais bien souvent celui-ci est partiel et il est apparu bien vite qu'une majorité d'implantations ou de reprises d'entreprises étaient avant tout le fait d'affairistes qui souhaitaient plus profiter de coûts de main-d'œuvre particulièrement bas que de fabriquer des produits de qualité (à titre d'exemple la Roumanie propose les salaires les plus bas d'Europe centrale : 90 dollars par mois). Ce qui risque de limiter dans le temps les effets de ces implantations.

Sans oublier que bien souvent cela voulait dire d'une certaine manière accepter de fait une normalisation occidentale, au risque de s'enfermer dans un système limité.

D'où, l'autre solution, celle consistant à tisser des liens avec les autres organismes de normalisation. Et notamment ceux d'Europe de l'Ouest. Car le marché européen, pour des raisons de proximité et de culture, est vite apparu comme un débouché naturel pour ces pays d'Europe centrale et orientale. Or, le système des normes européennes leur apparaissait de manière ambivalente. Dans un premier temps, il agissait comme une



MAILLAC / RÉA

Le problème des transferts de technologie.

sorte de cadre protectionniste empêchant les produits de l'Est de pénétrer en Europe. Mais dans un second temps, le rôle important que jouent la normalisation et la certification dans la mise en œuvre et le fonctionnement du Marché intérieur se révélait être extrêmement attractif. Car, au-delà de leur utilité pour l'amélioration de la qualité de la production, le couple normalisation et certification apparaît comme un outil d'intégration supplémentaire en Europe. Un aspect d'autant plus important que l'attrait d'un rattachement plus ou moins formalisé à la CEE constitue bien souvent un *leitmotiv* de ces pays.

Parallèlement, les pays de l'Ouest du continent européen, eux aussi séduits par l'idée d'un élargissement de la Communauté européenne, ont également compris l'intérêt qu'il y avait à faciliter l'intégration de ces pays. Ainsi, presque tous les pays de l'Est ont eu le

droit au statut d'observateur au Cen (Comité européen de normalisation). Même chose pour les organismes s'intéressant à la certification (EOTC - Organisation européenne pour les essais et la certification) et à la qualité (EOQ - Organisation européenne pour la qualité). Sans oublier, non plus, les accords de coopération qui peuvent être développés avec les organismes nationaux de normalisation afin de permettre la mise à niveau des structures d'Europe centrale et orientale.

Mais quoi qu'il en soit, cette assistance ne peut que s'inscrire dans le temps. Car elle suppose que l'on passe d'un système complètement étatisé à un système fondé sur le consensus, la responsabilisation et la participation de tous les acteurs économiques. D'où, l'inscription fort logique de ces mutations dans le cadre de programme d'aide de la Communauté européenne. Deux



HAMILTON / THE IMAGE BANK

Les Allemands de l'Ouest très présents.

programmes ont été mis en place pour les pays d'Europe de l'Est : le programme Tacis qui couvre l'ensemble des nouveaux États de la Communauté des États indépendants (CEI) et le programme Phare qui concerne l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale (à l'exception de la CEI). Ce dernier s'intéresse plus particulièrement aux actions de normalisation et de qualité au travers d'un sous-programme (PRAQ). Dans tous les cas de figure, l'objectif de ces programmes est le même : il s'agit d'aider à la restructuration économique de ces pays.

DES ÉCONOMIES FRAGMENTÉES

Et la tâche en ce domaine est loin d'être aisée. Trois ans après l'effondrement de l'Union Soviétique, la fragmentation du paysage économique de l'Europe centrale et orientale se confirme.

Quatre pays se sont, d'ores et déjà, engagés sur le chemin d'une relative reprise économique. Et ce, même si leurs progrès sont tout à la fois fragiles et inégaux compliquant les comparaisons.

Il s'agit de la Pologne (qui connaît une croissance industrielle supérieure à 5%), de la Hongrie (plus de 2%), de la république Tchèque (qui est sortie de la récession en 1993) et de la Slovaquie qui connaît elle aussi une certaine reprise. Tous ces pays ont réussi également à juguler les dérapages inflationnistes même si la hausse des prix y demeure forte, ce qui pose des problèmes sociaux.

À l'opposé, la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie connaissent des situations beaucoup plus fragiles avec la baisse de leur production industrielle et des déséquilibres macro-économiques importants, qu'il sera difficile de régler.

Mais dans tous les cas de figure, trois à quatre années de bouleversements et de récession ont eu des conséquences sociales et politiques très lourdes. Bon

nombre d'entreprises sont en situation de faillite potentielle, qu'il s'agisse de celles appartenant depuis peu au secteur privé ou de celles toujours liées au secteur public. Partout également les fonds manquent, tant pour assurer l'indemnisation sociale de la dégradation de l'économie, que pour financer les nouveaux axes de développement dont la normalisation. Car l'effet conjugué de la récession et de la multiplication des activités privées a réduit de manière importante les ressources publiques. Rendant ces pays dépendants de l'aide occidentale.

Or, cette dernière ne devient totalement pertinente que dès lors qu'elle accompagne l'initiative privée et notamment les projets industriels. Mais la fragilité des économies d'Europe centrale et orientale fait renaître le spectre de l'instabilité politique. Les industriels et les financiers occidentaux se méfient toujours de l'instabilité, surtout lorsqu'elle concerne des économies fragiles. ■

POLOGNE : LA CARTE FRANÇAISE POUR ACCÉDER À L'EUROPE

Dans l'ensemble géographique que constituent l'Europe centrale et orientale, la Pologne jouit d'une situation privilégiée. Malgré les aléas de l'histoire, elle a en effet su conserver des liens privilégiés avec les pays occidentaux, et son appareil de production, malgré ses faiblesses, était reconnu comme relativement performant par les principaux pays industrialisés. Pour toutes ces raisons sans doute, la Pologne est l'un des pays d'Europe centrale qui a le plus rapidement pris conscience que le développement de ses exportations passait par une amélioration de la qualité de ses produits. Une prise de conscience qui conduisait à un constat simple : il fallait progressivement faire coïncider les normes nationales avec celles des principaux partenaires économiques vers lesquels les industriels polonais souhaitaient se tourner. Dans cette optique, la Communauté européenne est apparue, comme pour de nombreux pays de la région, un marché « naturel ». Encore fallait-il trouver le moyen de développer un nouveau corpus de normes compatibles avec l'économie de marché de l'Europe de l'Ouest.

Assez naturellement, les autorités de Varsovie ont montré une préférence pour l'expérience française. Plusieurs raisons à cela : tout d'abord la France est, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, l'un des acteurs principaux de l'élaboration de la normalisation européenne. Celle-là même qui va, peu à peu, imposer sa marque à l'industrie de la CEE. Ensuite, historiquement il existait des affinités culturelles certaines entre les deux pays qui permettaient aux autorités de Varsovie de ne pas prendre le risque de voir l'économie nationale passer sous l'hégémonie de l'industrie allemande (omniprésente dans cette partie de l'Europe) ou britannique (très liée à l'industrie américaine).

De ce fait, les relations entre normalisateurs des deux pays sont relativement anciennes puisqu'elles remontent à la fin des années 80. Dès cette époque en effet, des missions régulières d'experts français se sont succédées. Ainsi, dans le cadre d'une coopération bilatérale franco-polonaise, l'Afnor a organisé des stages destinés aux spécialistes de l'Institut polonais de normalisation. Parmi les thèmes traités, on retrouvait notamment ceux relatifs à l'établissement de la réglementation technique et du fonctionnement du sys-



tème d'information de la programmation et de la planification des travaux de normalisation (avec l'étude du fonctionnement et de la coordination des comités techniques de normalisation).

Reste pour les normalisateurs polonais à définir quelles sont leurs priorités en matière de normalisation. Avantage a été donné au secteur agro-alimentaire. L'Afnor a ainsi été chargée de monter le projet de la restructuration de ce secteur tant en matière de normalisation que de certification et de qualité.

Principale caractéristique de ce projet, il ne s'agit pas de « tirer des plans sur la comète », mais de s'appuyer sur une expérience industrielle réelle. Et de ce fait, l'évolution de ce projet repose sur les développements du groupe français Danone (ex-BSN) et plus particulièrement de sa filiale laitière, « Danone Wola ». Cette dernière qui est en fait un « joint-venture » créé avec la coopérative locale Wola, a pour objet de fournir le lait nécessaire à la production de yogourts.

Or, à l'analyse il est apparu que les quelque 30 millions de litres de lait collectés chaque année ne correspondaient pas aux critères de qualité exigés tant par Danone que par les normes en vigueur dans l'Union Européenne. D'où un double problème : celui pour les Polonais d'adapter leur outil de production aux exigences de l'économie de marché occidentale ; et celui pour Danone de rentabiliser un investissement en permettant d'écouler sans problème la production de la coopérative.

Autre domaine pour lequel la Pologne cherche à développer son expérience : la qualité. Dans le cadre du programme régional d'assurance qualité (Praq), les Français ont également envoyé auprès de l'Institut polonais de normalisation et de l'Office national pour la qualité, un expert-conseil pour la création du système d'assurance qualité construit selon les normes EN 2900. ■



SCHOEN / THE IMAGE BANK

L'Europe apparaît comme un marché « naturel ».

ROUMANIE : LA QUALITÉ AVANT TOUT

Mise sous les feux de l'actualité au début des années 1990, la Roumanie malgré ses difficultés économiques est bien décidée à jouer la carte de la normalisation et de l'intégration aux flux des échanges internationaux. Comme de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, la Roumanie a décidé de favoriser son intégration en privilégiant les relations avec un nombre limité de pays occidentaux. Le but, comme pour la majeure partie de ses voisins, est bien évidemment de permettre à l'économie roumaine de proposer des produits dont la qualité, si elle n'égale pas nécessairement celle des pays occidentaux, ne constitue pas un handicap pour accéder aux marchés de l'Ouest.

Là encore, à l'image de la Pologne, les autorités roumaines ont choisi de privilégier l'un des pays phares de la normalisation en Europe. Pour des raisons, là encore, largement historiques et culturelles (la Roumanie est, on l'oublie souvent, un pays latin), la France a finalement été choisie comme partenaire privilégié de la Roumanie.

La coopération qui est née de ce choix est allée très loin. En effet elle a abouti à la réorganisation complète de l'Institut roumain de Normalisation. Mais elle ne s'est pas arrêtée là. Partant du constat que c'était tout le système de normalisation roumain qui devait être adapté en vue de permettre une véritable intégration dans les règles du commerce moderne, Roumains et Français ont mis à profit leurs travaux pour nourrir les réformes législatives qui s'avéraient nécessaires. La Roumanie se dote ainsi, peu à peu, d'un système complet de normalisation qui s'inspire largement des idées et des concepts français.

Un centre national

C'est sur cette base qu'a notamment été décidée la création d'un centre national roumain pour la formation à la gestion de la qualité et l'intégration de la fonction normalisation dans l'entreprise. Car ce dernier aspect est primordial. Comme dans de nombreux pays de l'Est, une action de normalisation officielle existait mais dans la majeure partie des cas, cette politique ne se trouvait pas traduite



dans les faits. Il faut donc désormais sensibiliser les industriels locaux à la nécessité pour eux d'approcher les critères occidentaux de production. Une tâche qui n'est pas toujours aisée tant les problèmes économiques internes du pays peuvent peser sur les projets de développement industriels à long terme.

Les déséquilibres y sont en effet importants avec une baisse régulière de la production industrielle (de l'ordre de 10% par an) et une inflation galopante (la hausse des prix à la consommation a atteint les 300% !) ce qui a conduit les autorités du pays à engager un plan de stabilisation en accord avec le FMI.

Mais il faudra assurément du temps pour voir les premiers effets de cette nouvelle orientation politique. Et d'ici là, la précarité du tissu industriel et les risques, toujours importants, de fragilisation du tissu social pourraient peser sur les esprits et limiter les initiatives privées, relais indispensable de toute politique à vocation nationale. Sans oublier qu'à terme, les retombées positives de tels plans de restructuration ne peuvent pas toujours être anticipées. Même si les comparaisons d'un continent à un autre sont toujours sujettes à caution, force est de constater qu'il a fallu longtemps au continent latino-américain pour redresser une situation économique des plus fragiles. Et que dire du continent africain qui, plan de restructuration sur plan de restructuration, ne parvient pas à « décoller ».

Et de ce fait, malgré les espoirs mis dans les nouvelles orientations économiques des autorités roumaines, rien ne dit que cela sera suffisant pour permettre au pays de retrouver au plan industriel une crédibilité suffisante. Et pour être autre chose, aux yeux des industriels, qu'un lieu privilégié de délocalisation de certaines activités de production occidentales. Car la Roumanie a le triste privilège de proposer le salaire mensuel le plus bas de la région (90 dollars par mois).

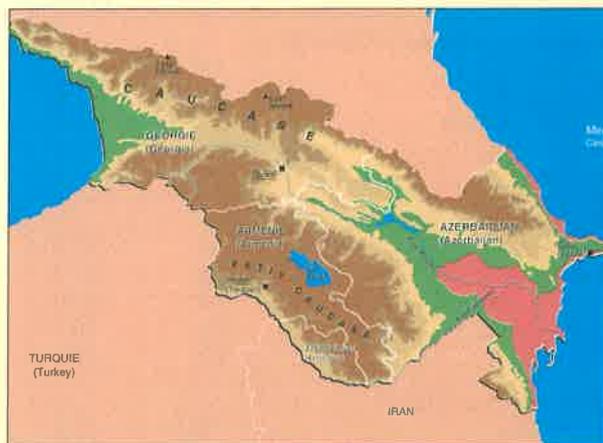
Un défi qui dépasse de loin le simple cadre de la normalisation et qui explique largement l'assiduité des experts roumains à suivre les formations tant dans leurs pays qu'à l'étranger de manière, au-delà de la théorie, à capitaliser les expériences et à les adapter à leur contexte particulier. ■



MODEL/REA

ARMÉNIE : UN PARI SUR LE LONG TERME

Depuis la mi-1994, l'Arménie est entrée dans la cour des grands de la normalisation mondiale. Depuis le 1^{er} juillet en effet, ce petit pays a le statut de membre correspondant de l'Iso. Pour autant, l'intérêt de l'Arménie pour la normalisation internationale n'est pas une nouveauté. Et avant même d'être reconnu au sein de l'Iso, le « département de normalisation, de métrologie et de certification » (Sarm) d'Erevan a noué un certain nombre de contacts avec les organismes de normalisation occidentaux. D'ores et déjà des contacts et des visites ont été organisés avec les responsables français par exemple. Tandis que la dernière assemblée de l'Iso et de la CEI, à Nice, a permis de concrétiser un certain nombre de contacts. Rien d'anecdotique à tout cela. Car malheureusement, nombreux sont les occidentaux à minimiser l'importance de ce que l'on appelle communément les économies de Transcaucasie de l'ex-Union Soviétique (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan). Plus connus comme foyers de tensions politiques et ethniques ces pays recèlent des économies déséquilibrées mais aussi une spécialisation qui peut s'avérer avantageuse. Lorsque l'on examine la géographie économique de l'ex-URSS, on s'aperçoit en effet que cette partie du globe semble avoir été oubliée des grands planificateurs moscovites. Contrairement à d'autres régions de l'empire soviétique, les pays transcauciens ne se sont pas vu assignés de rôle particulier dans le fonctionnement de l'économie globale. De ce fait leur ancienne tradition agricole s'est perpétuée, assurant même une certaine autosuffisance de ces pays. Mais c'était aussi leur force, puisque leur degré d'ouver-



ture sur le reste de l'URSS était alors important (les rapports commerce extérieur/PNB étant supérieurs à 40%).

L'Arménie comme les autres États de cette région a rapidement compris l'intérêt qu'il pouvait y avoir à exploiter ce passé exportateur. Car, c'est en valorisant ces avantages relatifs que l'on peut envisager de financer, dans un second temps, la diversification de l'économie. L'Arménie possède, d'ores et déjà, deux atouts pour envisager son intégration dans l'économie mondiale: d'une part, une industrie textile qui, moyennant quelques investissements de modernisation, pourrait se présenter comme un lieu de sous-traitance intéressant. D'autre part, l'industrie électronique du pays est loin d'être négligeable avec, notamment deux usines ultramodernes près d'Erevan. Celles-ci de l'avis des spécialistes pouvant s'avérer tout à fait compétitives dès lors que leurs productions pourraient accéder au marché mondial. Et lorsque l'on connaît la guerre des coûts de production dans laquelle se sont lancés les principaux industriels du secteur, on comprend l'intérêt que pourraient avoir ces sites de production.

Mais, si les efforts des normalisateurs arméniens s'inscrivent dans la volonté des pouvoirs publics de désenclaver l'économie du pays (depuis près de deux ans celui-ci est officiellement déclaré état « d'économie de guerre »), leur succès restera largement tributaire de la stabilité politique de la région. Car, les investisseurs étrangers qui seuls peuvent réellement aider à la mise en place de processus de normalisation et de qualité au sein du tissu productif arménien, ont besoin d'assurance sur la stabilité politique du pays. Seules des solutions politiques durables aux conflits en cours pourraient permettre à l'économie arménienne de se redresser et d'acquiescer suffisamment de crédibilité pour que l'engagement dans la normalisation n'apparaisse pas comme un « gadget ». Et les seules assurances d'autorité encore très centralisatrices ne suffiront pas. Le retour à la stabilité permettrait notamment d'augmenter de manière sensible le nombre de sociétés d'économie mixtes actuellement créées sur le territoire arménien (à peine une trentaine) qui sont autant de vecteurs de diffusion des critères occidentaux de qualité et de normalisation. ■



SINGIER-MACON / TEA

Des atouts pour une intégration dans l'économie mondiale.

INDICES DE PRODUCTION DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

	1990	1991	1992	92/T1	92/T2	92/T3	92/T4	93/T1
République tchèque (1990 = 100)								
Total industrie	100	75,6	65,2	64,9	63,4	60,0	67,8	60,3
Manufacturier	100	73,6	62,9	61,4	62,0	58,3	63,9	57,1
Industries extractives	100	86,4	75,3	87,1	71,8	62,9	78,7	79,3
Électricité et gaz	100	97,2	94,3	95,4	80,3	83,8	133,9	90,0
Construction	100	67,6	71,4	50,0	67,8	83,6	84,3	42,9
République slovaque (1990 = 100)								
Total industrie	100	73,0	61,3	58,5	56,4	64,6	66,5	60,4
Manufacturier	100	71,5	59,4	56,9	53,8	63,6	64,0	53,2
Industries extractives	100	79,0	65,4	34,9	107,3	57,4	85,1	29,3
Électricité et gaz	100	90,7	83,7	62,2	80,4	90,1	108,9	78,6
Construction	100	54,6	57,0	57,6	55,2	58,9	56,1	53,1
Hongrie (1985 = 100)								
Total industrie	88,5	72,3	65,0	64,8	63,3	60,3	71,7	64,1
Manufacturier	87,4	66,5	50,5	48,2	48,9	47,8	57,2	...
Industries extractives	77,5	69,2	56,4	66,5	50,0	42,5	66,5	...
Électricité et gaz	111,5	107,0	98,6	121,5	88,9	75,8	108,0	...
Pologne (1985 = 100)								
Total industrie	85,7	75,5	78,7	70,7	70,2	71,6	77,5	75,6
Manufacturier	86,5	75,9	79,5	70,3	70,6	72,0	78,5	75,7
Industries extractives	75,2	71,1	70,7	73,1	66,9	67,2	67,9	73,0
Électricité et gaz	95,0	90,1	84,0	111,0	78,2	67,2	81,7	97,1
Construction	76,0	74,0	87,0	68,0	71,0	73,0	77,0	67,0

Source : OCDE, Indicateurs économiques à court terme : Europe centrale et orientale.

ÉCHANGES ET INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Pays	Croissance des exportations vers la zone OCDE (pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)			Croissance des importations de la zone OCDE (pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)			Balances courantes (en milliards de dollars)			Flux d'investissements directs étrangers cumulés (en millions de dollars)	
	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1991	1992	1990	1993
Bulgarie	24,4	29,1	25,0	-35,1	7,1	13,5	-1,2	-0,9	-0,6	...	60
RFTS	17,7	35,7	39,6	33,0	29,0	71,4	-1,1	0,4	0,2	256	1 900
République tchèque	1 919
République slovaque	2 503
Hongrie	26,6	17,8	9,8	16,2	22,8	18,0	0,1	0,3	0,3	550	4 300
Pologne	44,9	11,2	13,6	24,7	63,7	7,9	0,7	-1,4	-0,3	100	2 000
Roumanie	-29,8	-13,7	2,3	96,1	-4,9	36,7	-1,7	-1,4	-1,5	112	672

1 - Les chiffres pour 1992 sont des estimations.

2 - Janvier 1993 pour ex-RFTS, la Hongrie et la Pologne; mars 1993 pour la République slovaque; avril 1993 pour la République tchèque; mai 1993 pour la Roumanie; juin pour la Bulgarie.

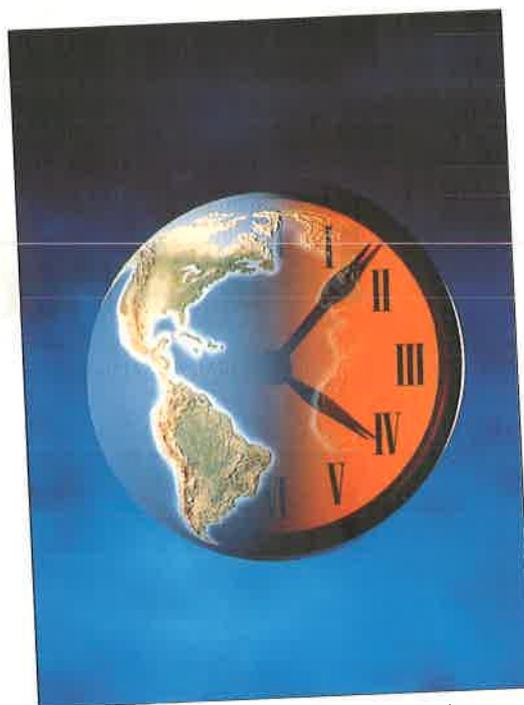
Source : Perspectives économiques de l'OCDE n° 53 pour les données sur les échanges; Commission économique européenne et estimations de l'OCDE pour les données sur l'investissement étranger.

QUATRIÈME PARTIE

Les Amériques

AMÉRIQUES

À l'Ouest, du nouveau



TCHERKOFF / THE IMAGE BANK

L'émergence d'un des plus gros marchés mondiaux.

Malgré les différences flagrantes de niveau de vie entre ses membres le continent américain ne fait qu'un. En Amérique du Nord comme en Amérique latine, des liens existent de longue date tant du point de vue politique que du point de vue économique et technique. La naissance de l'Aléna (Association de libre-échange nord-américain) ne doit pas faire oublier les avancées significatives de la normalisation.

Depuis le premier janvier 1994 les deux continents qui se font face de chaque côté de l'Atlantique ont structuré leur espace commercial. Face à l'Europe qui a mis en place l'Espace économique européen (EEE qui regroupe les Douze aux principaux pays de l'association économique de libre-échange) se pose désormais le continent américain. À cette date en effet est né l'Aléna (Association de libre-échange nord-américain — ou Nafta selon la terminologie anglo-saxonne) qui regroupe le Canada, les États-Unis et le Mexique et qui vient compléter les structures de développement économique qui existent depuis plusieurs décennies en Amérique latine. Sans oublier les projets dont celui du Pérou ou du Chili qui militent depuis plusieurs mois pour la mise en place d'une zone de libre-échange plus ou moins développée pour cette partie du continent américain.

ALÉNA : UN CHAPITRE POUR LES NORMES

Au-delà des différences de fonctionnement force est de constater que des deux côtés de l'Atlantique la question des normes constitue une préoccupation constante. Il faut dire que par le passé, l'utilisation de normes ou de spécifications techniques a constitué un outil privilégié de protectionnisme.

Ainsi, le chapitre neuf de l'Aléna traite des mesures normatives en détaillant notamment les normes du secteur privé, celles des gouvernements, les règlements techniques ainsi que les

méthodes d'évaluation de la conformité tels que les essais et la certification. Si ce chapitre n'énonce que les droits et les obligations des gouvernements fédéraux des trois pays qui ont signé le traité à l'origine (du Nord au Sud: le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Mexique) il spécifie également que ces gouvernements acceptent de déployer les efforts nécessaires afin que les dispositions de l'accord puissent être respectées par les autres instances (gouvernements des provinces, des États et des régions mais aussi organismes de normalisation du secteur privé...).

Le texte du traité de l'Aléna confirme également le droit que les trois pays signataires ont de définir les normes qui leur permettront de répondre à des objectifs légitimes tels que la protection de la vie humaine, animale ou végétale, de la santé, de la sécurité, de l'environnement, des consommateurs... De même, l'Aléna encourage le recours aux normes internationales tout en permettant que les exigences nationales soient plus strictes que les normes internationales et ce chaque fois que cela est jugé nécessaire afin d'atteindre ces objectifs légitimes.

Sous cet angle, en préconisant cette compatibilité l'Aléna souhaite, au-delà de la création d'une zone privilégiée d'échanges, favoriser la compétitivité internationale des industriels de la région. En théorie, les fabricants qui écoulent leurs produits sur l'ensemble du territoire de l'Amérique du nord pourront ainsi alléger les contraintes qui pesaient jusqu'à maintenant sur eux. En effet, ils devaient souvent non seulement fabriquer leur produit en se



Le poids technologique de l'Amérique du Nord.

conformant à trois normes (américaine, mexicaine et canadienne) mais qui plus est les étapes de tests et de certifications étaient souvent lourdes.

L'Aléna impose donc une plus grande collaboration des divers organismes de normalisation de la région et spécifie d'ailleurs très clairement la nécessité de développer une transparence accrue des travaux. La consultation entre les organismes de réglementation gouvernementaux, l'accès au processus d'élaboration des normes des autres pays signataires ainsi que la notification préalable des règlements techniques nouveaux ou variables constituent en effet des points explicitement prévus par le traité.

Pour permettre cela, chacun des pays signataire devra établir un centre de demande de renseignements sur l'Aléna afin de diffuser de l'information. Mais au-delà des bonnes intentions, encore

faut-il les réaliser. Car, au moment des négociations entre les trois signataires, de nombreuses voix se sont élevées pour manifester la crainte de voir les prérogatives américaines prendre le pas sur les systèmes mexicains ou canadiens.

Pour éviter ce type de dérive, l'une des caractéristiques les plus importantes de l'Aléna réside sans aucun doute dans l'établissement d'un comité trilatéral sur les mesures normatives. Son but, veiller justement au bon fonctionnement des systèmes de partage de l'information, de compatibilité et de coopération. C'est ce comité qui a la charge de créer les groupes de travail dont le rôle est de traiter des questions techniques qui intéressent les trois pays. Véritable plaque tournante du système, ce comité doit permettre de faciliter les demandes de coopération et les consultations. Et donc assurer la fluidité du futur ensemble.



SAGUETH/CONTRASTO / R&A

L'Amérique latine a développé de longue date son système de normalisation.

FOISSONNEMENT LATINO-AMÉRICAIN

Rapidement après son entrée en vigueur, l'Aléna est vite apparue comme une voie d'unification commerciale de l'Amérique du nord et de l'Amérique latine. Dans les semaines qui ont suivi en effet, le Mexique a engagé des discussions avec certains pays d'Amérique latine de manière à passer des accords bilatéraux de coopération qui prévoient la possibilité d'accéder à l'Aléna. Renforçant immanquablement à terme les relations déjà existantes entre les structures de normalisation du nord et du sud.

Souvent moins connu, le marché sud-américain de la normalisation existe. Il a même tissé de longue date des relations avec le continent nord-américain et l'Europe.

Il est vrai qu'il est parfois difficile de s'y retrouver sur un continent où l'on compte plusieurs zones économiques privilégiées qui se recoupent souvent. Telles que l'OEA (Organisation des

États d'Amérique), l'Aladi (Association latino-américaine d'intégration), le Pacte andin (qui réunit la Colombie, le Venezuela, le Pérou, la Bolivie et l'Équateur), le Sela (Système économique latino-américain) ou bien encore le Mercosur (Marché commun entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay) ou le Caricom (Association du marché commun des Caraïbes).

Mais la normalisation n'y date pas d'hier. La Copant (Commission pan-américaine des normes techniques) a été créée en juillet 1949 et commença réellement à travailler au début des années soixante. La Copant comprend vingt-quatre membres dont dix-huit sont réellement actifs (le Brésil, les États-Unis, le Panama, le Venezuela, le Mexique, la Bolivie, la République Dominicaine, l'Amérique centrale, la Colombie, l'Équateur, le Chili, le Costa-Rica, le Paraguay, l'Argentine, le Pérou, Cuba, Trinidad et Tobago, ainsi que l'Uruguay).

Jusqu'à maintenant, la Copant peut revendiquer la mise au point de plus de

1 800 normes qui touchent pratiquement tous les secteurs de la vie économique de ces pays: sidérurgie, alimentation et agro-alimentaire, assurance qualité, informatique, matériel ferroviaire... Pour obtenir ces résultats on compte actuellement quelques dix-sept comités sectoriels.

La présence du Copant ne règle pas tous les problèmes et il existe toujours des questions de compatibilité entre les différents États du continent sud-américain qui nécessitent d'aller plus en avant. Ainsi, le Pérou et le Venezuela qui disposent tous deux, depuis le début des années soixante, d'organismes de normalisation ont intensifié le rythme de leurs travaux communs depuis la signature, en 1992, d'un accord de libre-échange. Car, comme on le souligne à l'Icontec (Institut colombien des normes techniques), « *qui dit libre-échange dit normes identiques d'un pays à l'autre* ». D'où la nécessité de définir les thèmes de réflexions pour lesquels la normalisation permettra d'intensifier ou de faciliter les échanges. ■

ÉTATS-UNIS : UN PUZZLE COMPLEXE

L'organisation de la normalisation aux États-Unis apparaît souvent pour un observateur étranger comme un système complexe. Pourtant, depuis de nombreuses années, les normalisateurs américains se sont de plus en plus impliqués dans la normalisation internationale. La montée en puissance de blocs régionaux tels que l'Aléna (Accord de libre-échange nord-américain) mais aussi la mise en œuvre des accords du Gatt nécessite un important effort d'informations de la part des structures de normalisation américaine.

L'Ansi se présente en fait comme une sorte de fédération dans le sens le plus large du terme. Son rôle est de faciliter la coordination des activités entre les différentes structures fédérales américaines. Au sein de ces fédérations on ne compte pas moins de 11 000 entreprises et 400 associations professionnelles industrielles. L'Ansi n'est pas à l'origine des normes qui s'appliquent dans les différents secteurs de l'économie américaine. Elle ne participe même pas à leur rédaction. En fait, la production des normes américaines incombe à quelque 250 organisations professionnelles qui développent réellement les textes. Et en 1993, 570 nouvelles normes ont été approuvées. Ce qui n'est pas négligeable puisque le nombre de textes normatifs reconnus dépasse désormais les 11 000 documents.

Un catalyseur des intérêts normatifs

Dans le système américain, l'Ansi constitue donc une sorte de catalyseur des différents intérêts normatifs du pays. Son rôle étant par la suite de défendre ces mêmes intérêts américains dans le processus de développement de la normalisation au plan international.

Si dans l'absolu ce système devrait permettre une représentation simplifiée des intérêts américains auprès des instances internationales (à l'image du Cen au sein de l'Iso par exemple). Dans les faits, les choses n'ont pas toujours été aussi simples. Et depuis quelques années, l'Ansi est confrontée à un problème que connaissent de nombreux organismes de normalisation : sensibiliser les petites et moyennes entreprises américaines des retombées structurelles des mutations de l'environnement économique. Et notamment l'importance croissante des normes dans les accords commerciaux mondiaux. Qu'il s'agisse de l'Aléna, de l'Union Européenne, du Gatt... Dans un pays où l'intervention de la moindre structure est souvent considérée comme une atteinte à la liberté d'entreprise, se doit donc désormais de convaincre le tissu industriel et normatif américain qu'elle ne cherche ni à contrôler et ni à gérer de manière plus volontariste le développement des normes. Mais qu'il s'agit au contraire de faciliter, autant que faire se peut, la mise en œuvre de ces textes.

Pour cela, l'Ansi a décidé d'entreprendre un important travail de sensibilisation des entreprises. Il lui faut en effet expliquer aux entreprises comment elles doivent utiliser les normes afin d'être compétitives sur les marchés.

D'où les efforts déployés depuis un ou deux ans dans le domaine de la communication vers les entreprises.

Une information qui repose pour l'essentiel sur trois idées forces : informer au plus près les entreprises des conséquences de l'évolution économique internationale sur la normalisation ; souligner l'importance des évolutions technologiques qui conduit bien souvent à des normes « de fait ». Enfin, expliquer et attirer l'attention des entreprises sur l'intervention du gouvernement américain dans le cadre des traités internationaux et ses conséquences sur le développement de la normalisation.

Priorité aux normes internationales

Ce dernier point est important. En effet, le gouvernement fédéral s'implique de plus en plus dans la prise en compte de la normalisation. Par l'intermédiaire du bureau du budget, les autorités américaines ont présenté une circulaire qui souligne la montée en puissance de ces questions et qui précise la philosophie générale des autorités américaines vis-à-vis des normes. Baptisée « A 119 », celle-ci indique pour l'essentiel que les différentes agences gouvernementales doivent utiliser des normes volontaires. Qui plus est, le texte souligne également que, lorsque cela est possible, ces mêmes agences doivent choisir de préférence les textes internationaux. Les normes américaines ne viennent qu'en deuxième position, avant les spécifications publiques telles que les règlements. Il y a donc une volonté forte de l'administration américaine d'adopter les normes internationales. Une démarche s'inscrit fort logiquement dans le fil des accords du Gatt, et qui vient compléter les efforts déjà déployés dans le cadre du continent américain avec les principaux partenaires des États-Unis. Ainsi, si l'on prend le cas des trois pays signataires de l'Aléna (États-Unis, Mexique et Canada), les contacts en matière de normalisation existent depuis de longues années, bien avant même l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain. Ces discussions ont même été particulièrement fructueuses dans certains domaines. Notamment celui de l'audiovisuel et plus précisément de la télévision et du câble. L'entrée en vigueur de l'Aléna ne fera qu'accélérer les discussions en cours et permettra sans aucun doute de formaliser plus rapidement certains dossiers particulièrement avancés. ■



MEXIQUE : UN PONT ENTRE LE NORD ET LE SUD

Sur le continent américain, le Mexique joue un rôle important. D'une part, on le retrouve au cœur des principales structures commerciales de la région, et bien souvent le pays apparaît comme un lien entre les États-Unis d'Amérique et le reste du continent américain. D'ailleurs c'est au travers du Mexique que se dessine les premières tentatives d'élargissement de l'Aléna. D'autre part, les autorités mexicaines ont procédé, il y a peu à une réforme d'envergure de leur système de normalisation. Cette décision, vue d'Europe, ne doit pas être interprétée comme une conséquence d'un rapprochement commercial avec les États-Unis. En fait, elle correspond à l'ouverture de l'économie mexicaine sur l'extérieur. Depuis plusieurs années en effet, le pays accueille des industries étrangères et la hausse de son niveau de vie en fait un marché de plus en plus important.

Une loi publiée en 1992

Tout le système repose sur la loi fédérale, sur la métrologie et la normalisation qui a été publiée en juin 1992. La réforme du système est donc récente et les premiers effets commencent à se faire sentir. De plus, les autorités mexicaines se laissent la possibilité de faire évoluer dans le temps leur système de normalisation en créant, par exemple, les structures qui s'avèreraient nécessaires à l'expérience. En fait, en termes d'activité, l'essentiel des efforts a porté sur la transformation des textes antérieurs, qui étaient fondés sur des réglementations en normes officielles obligatoires (qui impliquent le respect d'un certain nombre d'exigences de sécurité, de préservation de l'environnement, etc.) ou volontaires qui recouvrent principalement les domaines de la qualité. De ce fait, le nombre de textes nouveaux est en définitive relativement peu important. Avant la loi de 1992 le système de normalisation mexicain comptait un peu plus de 5 000 textes dont la majeure partie était constituée de « normes officielles ». En un an et demi de fonctionnement, une vingtaine de textes nouveaux ont été mis au point.

En termes de fonctionnement, tous les ans un programme de travail est publié par la Commission nationale de normalisation qui regroupe les représentants des autorités publiques (ministères techniques). Ce programme, qui concerne aussi bien les normes obligatoires que celles qui appartiennent au domaine volontaire permet de définir les orientations de réflexions pour l'ensemble des organes de normalisation et les différents comités sectoriels.

Une fois entré en phase de réa-

lisation chaque projet de norme suit le même cheminement. Tout d'abord une enquête publique nationale et internationale de 90 jours suivie d'une seconde période de 45 jours destinée à examiner les éventuelles remarques.

En termes de structure, outre la direction générale de la normalisation qui dépend du ministère de l'Industrie et du Commerce et qui définit le champ de compétences des différents acteurs du système, le Mexique compte trois organismes principaux de normalisation qui correspondent aux principaux secteurs de l'économie (Normex pour l'agro-alimentaire ; l'IMNC qui s'occupe plus particulièrement des problèmes de qualité et l'ANCE qui se cantonne sur les secteurs de l'électricité et de l'électronique). À noter qu'il existe une structure particulière pour suivre les problèmes de qualité de la Tequila. Par contre, en matière de certification, la loi ne limite pas le nombre des intervenants.

Autre volet important de la réforme, la création d'organismes privés sectoriels s'occupant de normalisation et de certification. Cette création est prévue par la Loi avec la possibilité pour la direction générale de la normalisation de prendre en charge les secteurs où de tels organismes n'existeraient pas. Dernier aspect du système mexicain, les laboratoires d'essais et de métrologie. Selon leur domaine d'intervention, ils sont accrédités par le ministère concerné (Industrie, Environnement, Agriculture...). Si un laboratoire se retrouve, de par son champ de compétence, sous la tutelle de plusieurs ministères, il existe des comités conjoints d'évaluation. Ainsi dans le cas de la certification des sanitaires, interviennent à la fois le ministère de l'Environnement (pour les problèmes de consommation d'eau) mais aussi ceux du Commerce et de l'Agriculture (qui a compétence dans le domaine des ressources hydrauliques).

Le système ainsi mis en place demande maintenant à se roder au contact de l'expérience et en fonction de l'évolution économique de ses voisins immédiats. ■



BRÉSIL : PLACE À LA DÉCENTRALISATION

Confronté depuis de nombreuses années à une situation économique des plus délicates, le Brésil occupe une place à part sur le continent sud-américain. Malgré la particularité de sa langue (issue du Portugais et non de l'Espagnol comme le reste du continent), le Brésil n'en est pas moins un acteur incontournable de la normalisation et du développement économique et technique de l'Amérique latine. On le retrouve en effet à l'origine des deux principales structures de la région: le Copant et le Mercosur au sein desquelles il occupe des fonctions importantes de secrétariat technique et de coordination.

Principal acteur de la normalisation brésilienne, l'ABNT (*Associação Brasileira de Normas Técnicas*) a été créée en 1940 sous la forme d'une association à but non lucratif. C'est au début des années 60 (avec la publication de la Loi fédérale 4150) que son rôle d'utilité publique a été véritablement reconnu au niveau nation. Dix ans plus tard (en 1973) lors de la création du système national de normalisation, l'ABNT a été intégrée au Conseil national de la normalisation. Les activités de certification ont été développées au début des années 50.

Une réforme des structures

Depuis deux ans, une réforme des structures a été engagée de manière à mieux identifier les rôles de chacun des partenaires du système de normalisation brésilien. Il faut dire que la situation économique du pays (inflation de plus de 2 000% en 1993, instabilité de la situation financière qui a conduit à voir se succéder quatre ministres des Finances en un an...) n'a pas toujours permis la mise en place des structures les plus performantes ou de mettre en œuvre l'ensemble des réformes dont a besoin l'économie du pays.

Dans ce cadre il existe un projet de décentralisation des activités qui doit être largement coordonné par l'ABNT. Celui-ci a déjà en partie débuté mais demeure pour l'instant embryonnaire. Actuellement la normalisation brésilienne repose sur environ 25 groupes



techniques qui, dans l'ensemble permettent de couvrir la majeure partie des secteurs d'activité de l'économie (industrie, agro-alimentaire...). À ces comités viennent bien évidemment s'adjoindre des sous-comités (au nombre de 61) des commissions d'études (635), et divers groupes de travail (une trentaine). Au total depuis sa création, le système brésilien de normalisation a généré un peu plus de 8 000 textes normatifs depuis les années 40, dont près de 500 depuis la mise en place de la réforme de 1992.

En matière de certification, le système de la décentralisation des organes de décision est également retenu. Si l'ABNT maintient des représentants dans les principaux États du Brésil, se sont également des entités accréditées qui permettent la couverture de l'ensemble du territoire.

Le Brésil a également entamé une politique active de coopération internationale avec les pays d'Europe. Des contacts existent bien évidemment de longue date avec la péninsule ibérique, mais l'ABNT développe également ses relations avec d'autres pays latins de la Communauté européenne. À commencer par la France avec laquelle un accord de coopération et d'assistance technique a été signé au début de l'automne.

Pour les Brésiliens, ces accords ont un double but: permettre à la fois d'améliorer leur système national mais aussi de permettre le développement des structures régionales telles que le Copant ou le Mercosur.

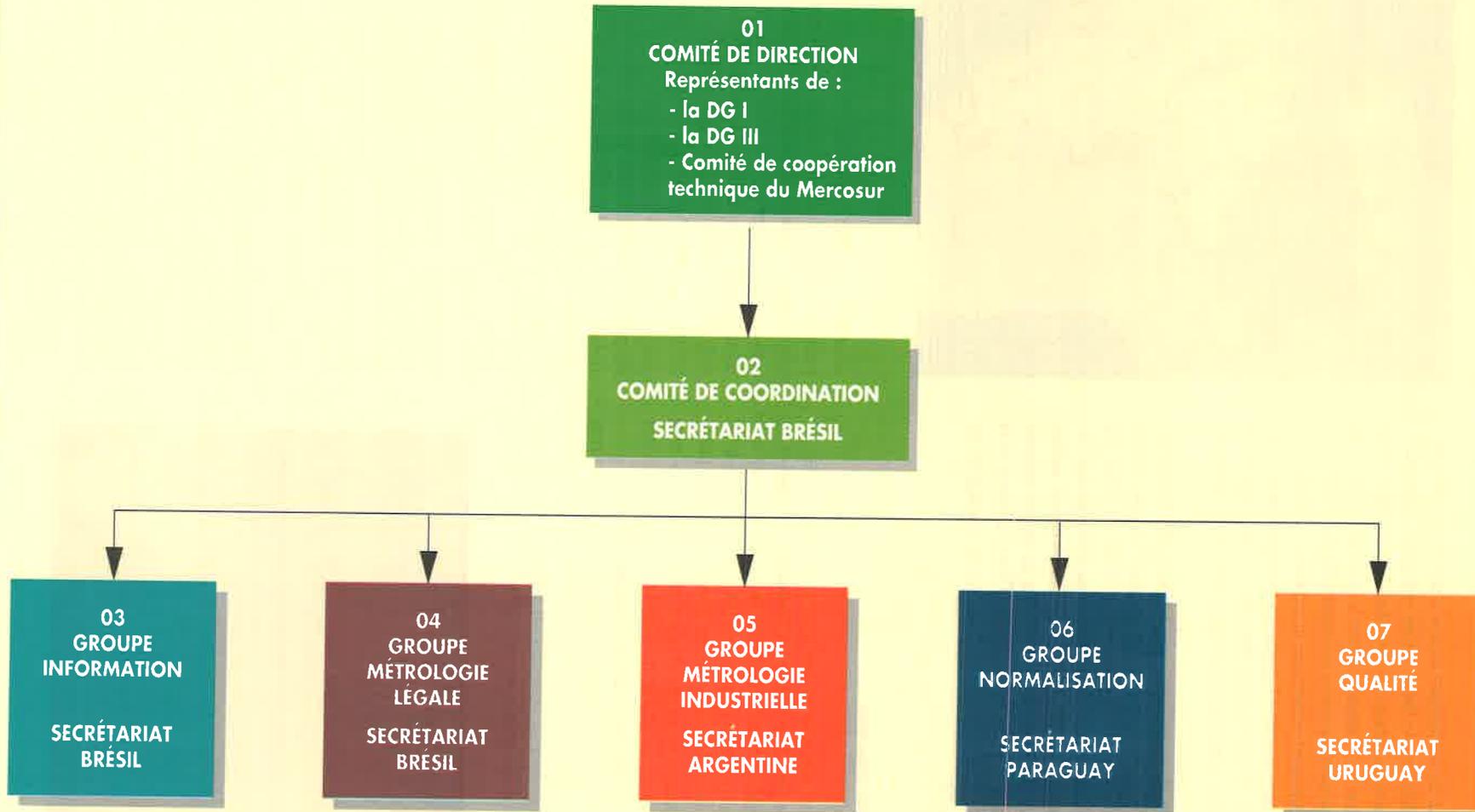
Reste à savoir désormais comment se profileront les années à venir. Si des liens, de plus en plus tangibles, devraient se développer entre les structures régionales (Aléna, Mercosur...) les particularismes brésiliens et notamment les tensions qui ont toujours existé entre ce pays et les États-Unis pourraient poser quelques problèmes. Et ce d'autant plus que l'Amérique de Bill Clinton ne cache pas faire des appels du pied aux autres pays du continent afin d'élargir l'Aléna. ■



Une implication internationale reconnue.

FEANNISABA / REA

ORGANIGRAMME - COOPÉRATION MERCOSUR - UNION EUROPÉENNE

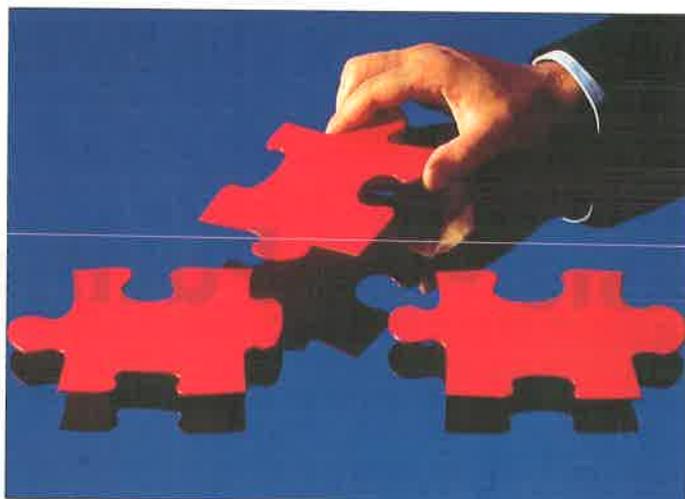


CINQUIÈME PARTIE

L'Asie - Le Pacifique

ASIE - PACIFIQUE

Un dynamisme économique qui ne suffit pas



Une nouvelle pièce dans le puzzle des nations.

L'Asie sera-t-elle le nouvel *Eldorado* de la planète ? À l'exception du Japon, les principales économies de la région ont connu des taux de croissance à faire pâlir le reste de la planète. Deux régions sont cependant à distinguer : d'une part, l'Asie du Nord où dominent deux économies : l'une en perte de vitesse (le Japon), l'autre en plein essor sur le marché mondial (la Chine). D'autre part, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique qui jouent réellement un rôle de moteur de l'économie mondiale.

Dans ce tableau, la normalisation joue un rôle d'accélérateur et de fédérateur des économies qui se retrouvent au sein de plusieurs entités. L'Asean tout d'abord, Association économique regroupant six pays (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande). Accord destiné avant tout à promouvoir l'émergence d'un véritable marché économique local, l'Asean n'a pas encore réussi à mettre en place des structures normatives générales. Chacun des pays y a développé, depuis plus ou moins longtemps ses propres structures. Pour autant, les efforts ne manquent pas. Et force est de constater que les pays de l'Asean jouent la carte d'un certain éclectisme. Il faut dire que le dynamisme économique de la région favorise les contacts. Il n'est donc pas étonnant de retrouver sur place des missions d'assistance technique émanant du voisin japonais et des occidentaux (principalement américains, britanniques et français). Dans tous les cas de figure, le but recherché est le même : renforcer les structures normatives et de certification, faciliter la création d'un organisme régional de normalisa-

L'Asie et le Pacifique sont souvent présentés comme les zones les plus prometteuses du monde. Taux de croissance importants, développement de la haute technologie, coût de main-d'œuvre plus bas qu'en Europe, ... autant d'atouts économico-techniques. Mais derrière ces images on trouve une région contrastée où la normalisation cherche encore sa voie de développement.

tion et de qualité au travers d'une aide à l'harmonisation des procédures techniques en vigueur dans les six pays. Il faut dire que l'histoire de cette région tour à tour sous influence coloniale (France, Royaume-Uni...) puis au cœur de l'affrontement américano-soviétique n'a pas facilité le développement de structures homogènes. Et dans ce domaine, le Vietnam qui, de plus, a longtemps été coupé du reste de l'économie mondiale, présente un cas de figure des plus intéressants.

Autre structure à vocation régionale le Pasc (*Pacifique Aera Standards Congress*) qui regroupe un ensemble de pays un petit peu plus large mais qui présente surtout l'intérêt de réunir des pays asiatiques, pays anglo-saxons du pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande) et certains pays du continent américain. Si cette organisation constitue assurément un forum d'échange important, elle est désormais confrontée au même problème que de nombreuses structures régionales: pouvoir conserver sa légitimité par rapport aux autres associations de type économique qui sont en développement (Aléna, Mercosur...). Un défi d'autant plus grand que la légitimité à regrouper les pays sur le seul critère de leur appartenance à la zone pacifique ne va pas nécessairement de soi. En effet, les divergences entre pays d'influence asiatique, ceux de l'Amérique latine, ou bien encore d'Australie sont généralement trop importantes pour permettre à terme la construction d'un marché homogène. Même s'il semble certain que ces diverses zones économiques ne pourront vivre les unes à côté des autres en s'ignorant.



Une économie en développement.

LE JAPON ET LA CHINE

Dans ces évolutions deux pays doivent être observés avec attention et pour des raisons diamétralement opposées, le Japon tout d'abord. En phase de ralentissement économique après de nombreuses années d'euphorie, l'économie japonaise doit désormais modifier sa stratégie vis-à-vis du commerce mondial. De plus en plus, le faible degré d'ouverture de l'économie japonaise est critiqué ouvertement par les occidentaux qui pratiquent le « donnant-donnant ». Les exemples ne manquent pas, qu'il s'agisse de l'accord entre la CEE et le Japon sur les importations de voitures ou bien encore les bras de fer réguliers avec les États-Unis.

Mais pour pouvoir s'intégrer, l'économie japonaise doit également faire évoluer son système de normalisation. La majeure partie des normes japonaises constituent bien souvent une émanation

de la réglementation. Celle-la même qui a permis de fermer le marché intérieur. C'est ce qui explique que le JISC mette désormais l'accent sur l'internationalisation des textes normatifs. C'est en effet à cette condition que les particularismes japonais qui ont jusqu'à maintenant protégé l'économie ne se retournent pas contre elle. C'est également l'une des raisons du récent mouvement d'intérêt des industriels nippons pour la certification Iso 9000. Car, s'il est un domaine pour lequel les Japonais ne pouvaient être taxés de laxisme, c'est assurément la qualité. Or, de plus en plus souvent les normes de type Iso 9000 constituent un passeport incontournable pour le commerce. Bien plus que les systèmes de qualité japonais dont les occidentaux ne connaissent pas toujours la teneur.

Ce retournement de situation sera-t-il suffisant pour permettre à l'économie japonaise de négocier sa crise actuelle ?

Rien n'est moins sûr. Cela étant, il ne faut pas oublier l'autre dimension de la normalisation japonaise : la possibilité que donne celle-ci de conserver une influence importante dans la région en se présentant comme un « conseil » incontournable. Ce qui explique notamment la forte présence japonaise dans les pays de l'Asean ou au sein du Psc.

Reste le cas de la Chine. Les contacts avec les économies occidentales ne datent pas d'hier. Avec plus ou moins de bonheur, l'économie du pays s'est ouverte aux accords de coopération avec les industriels occidentaux. Bien sûr, un certain nombre de « joint-ventures » chi-

noises ne se sont pas avérés des plus efficaces, mais il semble bien désormais que les chinois sont décidés à accélérer les processus. D'où leur intérêt grandissant pour tout ce qui tourne autour de la qualité et de la normalisation. Avec, pour des raisons historiques, la volonté de ne pas trop se rapprocher des Japonais, pourtant omniprésents dans cette région du nord. Si le développement de la normalisation est rapide en Chine (depuis 1979 près de 200 comités techniques et plus de 300 sous-comités ont été créés), la Chine demeure dans une situation fragile. En effet, le gouvernement a prêté une grande attention à la reprise des

normes internationales de manière à augmenter la qualité des produits et gagner ainsi des marchés internationaux. Mais si cet objectif est réalisable, par contre le système chinois de normalisation demeure sans aucun doute trop fragile ou trop récent pour s'imposer comme acteur incontournable de la normalisation dans la région asiatique. La Chine n'a pas, en effet, suffisamment de recul pour avoir intégré les principes de la normalisation internationale et pour justifier d'une expertise en ce domaine. Sans oublier que les différences importantes qui persistent en matière de politique économique ne facilitent pas toujours les échanges d'idées.

Mais au total, il semble indéniable que la Chine souhaite devenir l'un des acteurs incontournables de la vie politique et économique de la région. Il est d'ailleurs révélateur que la majeure partie des observateurs internationaux ait attendu avec attention la décision chinoise d'adhérer ou non au principe de la libéralisation complète des échanges en Asie-Pacifique d'ici à 2020.

Il faut dire que lorsque l'on garde à l'esprit que cette partie du monde représente près de 60% du PIB (Produit intérieur brut) mondial, 40% du commerce international et un marché de plus de deux milliards d'habitants, on comprend mieux les enjeux qui se dessinent. Reste à savoir quelle carte les pays occidentaux souhaiteront jouer. Celle de la Chine dont le potentiel économique est réel mais qui souffre toujours d'une image négative en termes de démocratie. Celle du Japon qui disposait, jusqu'à peu, d'un atout économique important qui permettait d'oublier la relative fermeture de son marché aux entreprises occidentales. Ou bien encore, celle de l'Asie du Sud-Est qui se pose comme concurrente sur des produits de plus en plus sophistiqués.

Avec, au sein même du camp occidental, les luttes d'influences destinées notamment à limiter l'influence américaine. Celle-là même qui a affirmé son importance en novembre 1993 lors de la réunion de l'Apec à Seattle. ■



BRADSHAW/SABA / REA

La montée en puissance chinoise.

VIETNAM : CAP SUR L'ISO POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT

Situation étonnante que celle de la normalisation vietnamienne. Jusqu'à dans les années 80 celle-ci était largement influencée par les normes élaborées en Union soviétique ou en Allemagne de l'Est. Dans les deux décennies qui suivirent la seconde guerre mondiale l'influence était française et américaine. L'ouverture récente de l'économie aux échanges internationaux bouleverse un peu plus le paysage. Elle oblige les industriels à améliorer la qualité de leurs produits s'ils veulent exporter. Depuis cinq ans, les changements sont énormes. La qualité et la diversité des produits est en nette augmentation. Il y a une dizaine d'années, les ventilateurs n'étaient produits que dans une seule usine qui ne proposait qu'un seul modèle. Actuellement on compte une dizaine de sites de production qui proposent cinq à six modèles et qui sont compétitifs avec ceux produits en Chine ou à Taïwan.

Privilégier l'international

Depuis que le pays a pris le chemin de l'internationalisation des échanges, les normalisateurs vietnamiens privilégient les standards de type Iso. Bien sûr, pour l'heure, les résultats sont encore faibles. Pour l'instant, moins de 10% des 6 000 produits normalisés le sont d'après une norme internationale Iso. Mais l'objectif est de faire en sorte que d'ici à l'an 2000, la majorité des produits d'exportation respectent ces normes.

Le département d'État pour la normalisation, la métrologie et la qualité, existe depuis 1962 et depuis cette date, 6 000 normes vietnamiennes (TCVN) ont été mises au point. La majorité d'entre elles (plus de 5 000 en fait) restent encore valables. Depuis sa création, le système de normalisation vietnamien a connu une réforme importante au début des années 80. C'est à cette époque, en effet, que les trois sous-départements distincts (travaillant respectivement sur la normalisation, la métrologie et le contrôle de la qualité) ont été réunis en une seule structure. Une modification qui n'a pas été sans mal car de l'aveu même des dirigeants vietnamiens, leurs services n'étaient pas suffisamment équipés pour vérifier la qualité des produits. Et qui plus est, chaque centre (Hanoï, Ho-Chi-Minh ville, et Danang) possédait son propre label de certification de produits ! La nouvelle structure doit préparer les lois et règlements sur la normalisation, la métrologie et le contrôle de la qualité et les soumettre aux autorités compétentes pour approbation. C'est elle qui contrôle l'application des règlements approuvés, ainsi que la cohérence du système d'organisation de la normalisation, de la métrologie et du contrôle qualité. Elle accorde les certifications de qualité des produits conformément aux normes nationales et les accréditations aux laboratoires d'essai et de métrologie. Elle assure également la recherche scientifique et technique en matière de normalisation, métrologie et contrôle qualité.

Ce n'est donc que depuis 1988 que la transformation en profondeur du système de normalisation vietnamien a réellement débuté :

— la préférence a été donnée au développement de normes volontaires. Seuls les bicyclettes et les ventilateurs demeurent désormais placés sous le régime de la certification obligatoire (39 produits ont



été reconnus conformes aux normes de sécurité TCVN et 17 entreprises ont obtenu l'autorisation d'utiliser le label « sécurité ») ;
— la prise en compte des critères de qualité des produits repose de plus en plus sur une référence aux normes internationales. L'ancien système vietnamien différenciait les produits destinés au marché intérieur (appelés « first level ») et ceux réservés à l'exportation (« high level »). Depuis 1991, le Vietnam privilégie le système de certification Iso et a adopté un certificat vietnamien. Le renforcement du contrôle de la qualité des produits et l'obligation de respecter les deux documents statutaires de 1992 (*Metrology Act*, et *Product Quality Act*) constituent la base de cette nouvelle politique qui doit conduire le pays vers un système unique pour les tests de laboratoires d'essais.

Priorité à l'agro-alimentaire et à l'industrie lourde

Ce souci de la normalisation vietnamienne de privilégier la qualité de ses produits à des fins d'exportation se retrouve dans le choix des secteurs où les efforts se portent. À commencer par l'agro-alimentaire et des produits tels que le café, le caoutchouc, le thé ou bien encore les crevettes surgelées. Dans le domaine industriel ce sont les produits électroniques, les biens de consommation (textile, plastique...) et les produits mécaniques qui sont privilégiés par les autorités. ■

JAPON : LA CARTE INTERNATIONALE

Pour les Japonais, la normalisation a commencé sous l'ère Meiji. C'est-à-dire entre 1868 et 1912. C'est en effet à cette époque que l'on note les premières spécifications normalisées pour les fournitures destinées à l'armée. Mais en fait, c'est véritablement dans la période de l'après-seconde guerre mondiale que l'on note le véritable envol de la normalisation nipponne. On compte ainsi 2 500 normes en 1950, 5 800 dix ans plus tard. Et c'est d'ailleurs au cours de cette période que le JISC (*Japanese Industrial Standards Committee*) est devenu membre de l'Iso et de la CEI.

La normalisation japonaise qui est régie par une loi de 1949 recouvre essentiellement des normes volontaires tout au moins pour le domaine industriel qui se développe sous la houlette du JISC. Le secteur médical, l'agrochimie, les engrais chimiques, l'agro-alimentaire et les produits forestiers dépendent en effet d'une autre loi sur la normalisation et les labels spécifiques aux secteurs agricole et forestier.

Le Japon compte actuellement un peu plus de 8 000 normes JIS et ce chiffre est relativement stable depuis quelques années. Ces textes peuvent être divisés en trois types de normes. Celles de produit (environ 4 000) qui recouvre des domaines aussi variés que les caractéristiques des matériaux, la mesure des performances, etc.; les normes portant sur la méthodologie (1 600 textes) et enfin les normes fondamentales (2 800).

Sans oublier non plus que les normalisateurs japonais sont fortement impliqués dans le domaine de l'international. Cela fait même explicitement partie du plan de développement du JISC pour qui il est nécessaire de concilier développement national des normes et développement international.

Cet état d'esprit est particulièrement dans le domaine de la qualité et des Iso 9000. Les entreprises japonaises, pionnières dans le

domaine de la qualité et du « zéro défaut » ont longtemps dédaigné les normes de la série 9000. Pourtant, depuis quelques temps elles s'y intéressent de plus en plus car la référence à ces normes devient une porte d'accès importante aux marchés occidentaux. D'où explique-t-on au Miti l'intérêt récent pour ces normes car « jusqu'à présent les industriels japonais n'avaient rien à prouver dans le domaine de la qualité ».

De plus, les Japonais sont présents dans de nombreuses structures internationales. Non pas tant uniquement dans les organismes « classiques » telles que l'Iso ou la CEI, que dans le Pasc (*Pacific Area Standards Congress*) dont le Japon a accueilli en 1992 la 15^e assemblée ou bien encore en finançant certaines structures internationales telles que l'Unido (*United Nations Industrial Development Organization*).



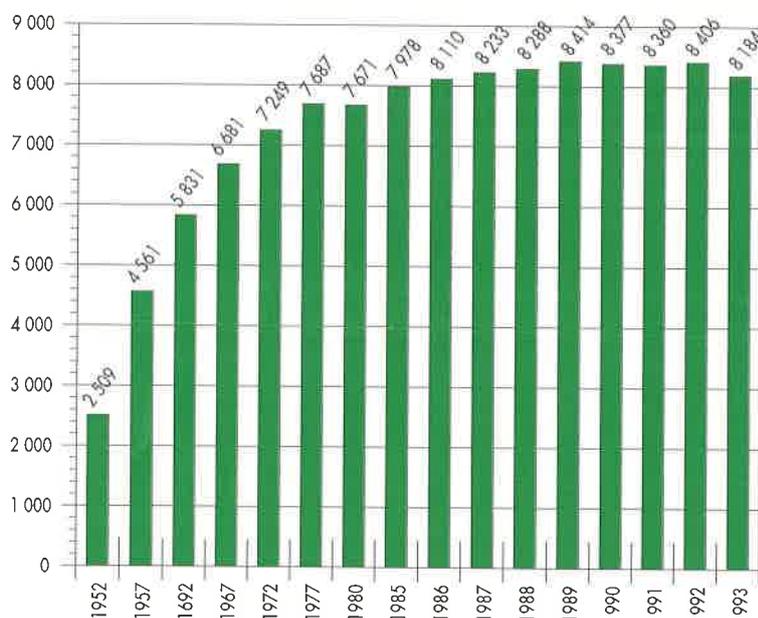
Un œil sur l'Asie

Assurément, s'il est une partie du monde que les normalisateurs japonais regardent avec attention, c'est sans aucun doute le reste de l'Asie et plus particulièrement les pays de l'Asean (Thaïlande, Philippines, Malaisie, Singapour, Brunei, Indonésie). Ceux-ci souhaitent, en effet, développer une structure régionale de normalisation et de la qualité. Du côté des autorités japonaises on ne cache pas en effet,

souhaiter participer activement à l'unification technique d'une région qui présente des perspectives de croissance économique importantes. Dans ce but plusieurs projets ont été mis en œuvre afin de diffuser l'approche japonaise de la qualité (TQM). En octobre 1993, un accord allant dans ce sens a été conclu entre le ministère de l'Économie de l'Asean et le ministère de l'Industrie et du Commerce du Japon (Miti). Cet accord relayé quelques mois plus tard (février 1994) par une réunion de travail à Tokyo est, avant tout, destiné à mettre en place des programmes d'assistance technique et de coopération.

Il ne s'agit cependant pas des premières opérations menées entre le Japon et les pays de l'Asean. Ainsi, en Thaïlande, les Japonais ont mis en place un centre de formation à la normalisation et à la certification. Même approche aux Philippines où, depuis la mi-1993, se trouvent un certain nombre d'experts japonais dont le rôle est d'assister et de former les normalisateurs du pays. ■

ÉVOLUTION DES NORMES JISC - ANNÉES FISCALES



CHINE : LA QUALITÉ AVANT TOUT

De plus en plus présente sur les marchés internationaux, la Chine n'a bien sûr pas oublié la dimension « normalisatrice » dans son développement. C'est réellement vers la fin des années 70 et le début des années 80 que les Chinois ont décidé de jouer la carte de l'international. Au milieu des années 80 plusieurs conférences nationales ont posé le principe de base du développement du système chinois : l'adoption des normes internationales ainsi que celle des normes de pointe comme fondement de la politique nationale de développement des normes. Résultat de cette politique volontariste, actuellement près de 40% des textes en vigueur en Chine sont des normes internationales (essentiellement Iso).

Cette internationalisation repose également sur une participation de plus en plus active aux travaux qui se développent à travers le monde. Ainsi, depuis 1990, la commission chinoise pour la certification de l'équipement électrique est membre du système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique, preuve d'un intérêt certain.

La collection des normes nationales chinoises dépasse les 17 000 textes répartis entre des normes de produit (35%), des normes de méthode (39%), des normes fondamentales (21%) et des normes de sécurité et d'hygiène (4%). Parallèlement figure un nombre important de textes professionnels (18 000). Au total, le volume de textes nouveaux développés chaque année est d'environ 1 200 (normes et textes professionnels compris).

Le développement de la normalisation chinoise repose, comme dans de nombreux autres domaines, sur la présence et le développement de nombreuses structures locales. On compte ainsi pas moins de 200 comités techniques et plus de 300 sous-comités qui emploient plus de 10 000 personnes. Toutes ces structures se retrouvent représentées d'une manière ou d'une autre dans pratiquement toutes les provinces, municipalités de régions autonomes, etc.

L'importance de la qualité

La qualité constitue l'un des axes centraux du développement de la normalisation chinoise. Et pour cause, la qualité des produits a souvent été un handicap pour les exportations chinoises. Un système national de certification existe depuis le mois de mai 1981, date à



laquelle le règlement sur la certification de qualité des produits a été approuvé et promulgué par le Conseil de l'État.

Ces mesures prévoient que le bureau d'État de la supervision technique est chargé d'exercer l'administration centralisée des travaux de certification dans tout le pays, mais aussi d'examiner et d'approuver la composition professionnelle des comités. C'est aussi lui qui participe aux activités internationales et aux programmes de coopération. Huit comités de certification existent actuellement. Outre celui sur les composants électroniques (QCCECC) créé au début des années 80, on trouve désormais des comités pour la certification du verre, des automobiles, des jouets...

La réglementation chinoise distingue deux types d'activités :

- d'une part, la certification de produits pour la sécurité qui est obligatoire. Les performances de produits doivent, en effet, être conformes aux prescriptions des normes. Sans marque de sécurité les produits ne peuvent être ni commercialisés, ni importés ;
- d'autre part, la certification de conformité. Celle-ci est volontaire et peut s'appliquer à toutes les entreprises implantées sur le territoire chinois.

Autre volet des préoccupations chinoises en matière de qualité, la mise en place d'un réseau national pour la surveillance de la qualité des produits. Développé, lui aussi, à partir des années 80 il compte un peu moins de 200 laboratoires d'essais accrédités (alors qu'il était prévu un total de 250 laboratoires). Le système de surveillance repose sur plusieurs approches. Certaines catégories de produits ont ainsi été choisies par les autorités et font l'objet d'un contrôle annuel par échantillon. Si la qualité est jugée insuffisante, les producteurs ont quatre mois pour améliorer la situation. Parallèlement, un système de distinction des produits existe. Il s'agit en fait de distinguer ceux qui atteignent les conditions requises par les normes de pointe (généralement internationales). Les constructeurs ainsi distingués peuvent procéder à une augmentation de prix de ces produits et apposer une marque de qualité.

La Chine dispose donc de la sorte, malgré un relatif isolement économique, d'un système de normalisation cohérent lui permettant de s'intégrer dans l'économie mondiale. ■

L'INTERNATIONALISATION DES NORMES CHINOISES

Nombre de normes nationales par an		Nombres de normes internationales adoptées et de normes de pointe élaborées outremer	Proportion (%)
1986	9 388	2 981	33
1987	11 365	3 902	34
1988	13 892	5 292	38
1989	16 192	6 322	39
1990	16 934	6 588	40

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS LES NEIA (millions de dollars US)

	1989	1990	1991	1992
En Corée				
En provenance de :				
Japon	462	236	226	154*
États-Unis	329	317	296	380*
Europe	212	207	823	282*
Autres	87	43	51	79*
Total	1 090	803	1 396	895*
Secteur :				
Agriculture et pêche	3	1	1	0*
Manufacturier	728	583	1 069	413*
Services	359	19	326	156*
À Hong-Kong				
En provenance de :				
États-Unis	40	75	40	...
Japon	190	130	80	...
Europe	100	50
Autres	130	47
Total	460	302	130	...
À Singapour				
En provenance de :				
États-Unis	260	583	563	698
Japon	271	391	415	490
Europe	272	240	398	357
Autres	10	11	55	185
Total étranger	812	1 225	1 431	1 730
Singapour	170	149	275	430
Total	999	1 374	1 706	2 160
À Taïwan				
En provenance de :				
États-Unis	343	540	588	220
Japon	640	826	527	421
Europe	531	348	222	203
Autres	726	366	223	305
Sous-total	2 240	2 080	1 559	1 149
Autres sources chinoises	177	220	219	312
Total	2 417	2 300	1 780	1 461

(*) 8 premiers mois.

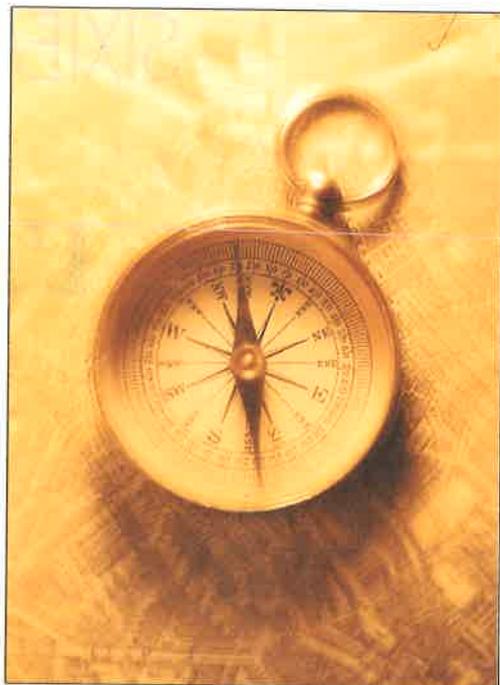
Source : OCDE et sources nationales.

SIXIÈME PARTIE

L'Afrique

CONTINENT AFRICAIN

La preuve par trois



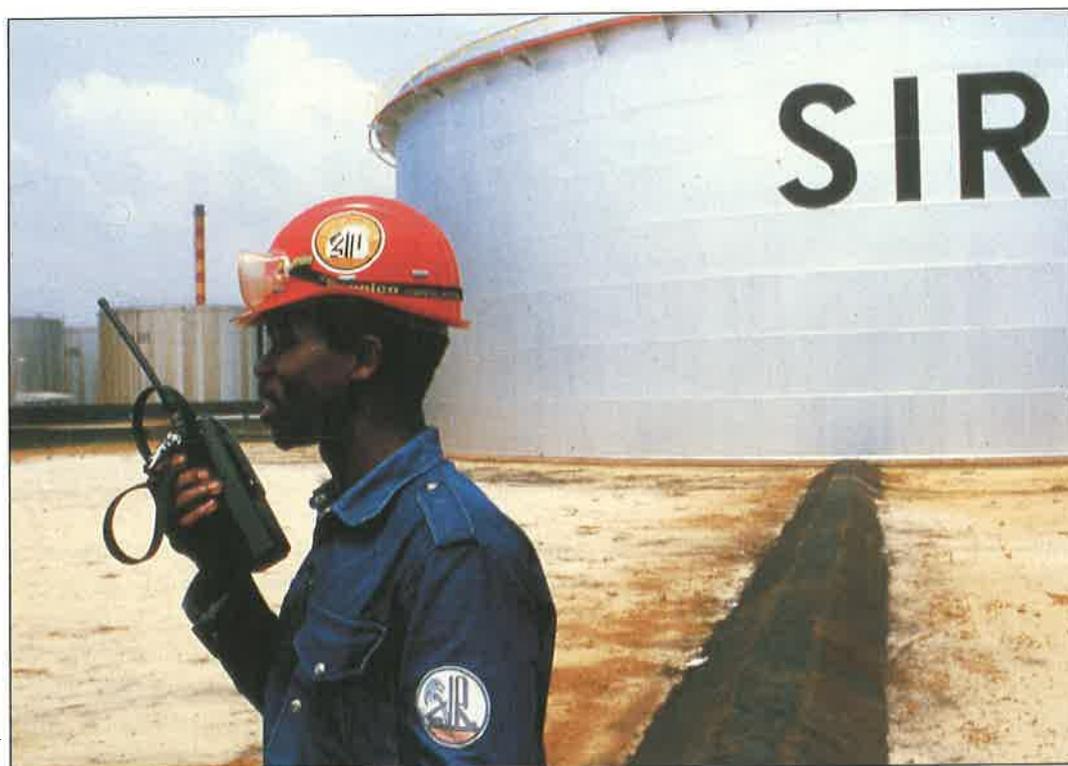
SPELMAN / THE IMAGE BANK

Dépasser le conflit Nord-Sud.

La normalisation du continent africain avance en ordre dispersé. Trois zones de développement inégales peuvent en effet être distinguées du nord au sud. Tout d'abord la région du Maghreb dont les liens économiques avec l'Union Européenne sont anciens. Ensuite, l'Afrique noire quelle soit francophone ou non. Et enfin, l'Afrique australe et du Sud. Trois régions, trois approches.

Les repères ne sont pas aisés à trouver sur le continent africain. Quels points communs peut-il en effet y avoir entre les pays du Maghreb qui ont réussi à développer une certaine tradition industrielle proche de l'Europe, les pays d'Afrique noire confrontés à des difficultés économiques tellement importantes que l'on peut dire désormais que leurs orientations économiques émanent du FMI et de la Banque Mondiale, et l'Afrique australe qui fait sa réapparition sur la scène internationale ? Il ne faut donc pas s'étonner des divergences qui existent et des degrés d'avancements divers des travaux sur l'ensemble du continent.

Pourtant pour l'ensemble de ce continent, la norme pourrait sans aucun doute constituer un élément fédérateur. Car elle s'avère à terme, pour ces pays, l'assurance de pouvoir s'intégrer avec plus ou moins d'aisance au sein des échanges internationaux. Dans la majeure partie de ces pays, le développement de la normalisation répond au même type de préoccupation : dynamiser l'économie locale, soit en permettant l'exportation de produits, soit en incitant les industriels étrangers à venir s'implanter dans le pays en proposant à un coût moindre, une main-d'œuvre pouvant assurer une production de qualité. Mais, les difficultés de l'ensemble du continent africain constitue un frein puissant. Car, la fragilisation de l'économie remet bien souvent en cause la viabilité des industries locales et dans ce contexte, la norme peut apparaître comme un surcoût dès lors qu'il n'existe pas à l'origine un fort courant exportateur. Analyse que l'on retrouve dans de nombreux pays en développement.



Une voie certaine au développement.

ASSIS / RÉA

LE MAGHREB REGARDE L'EUROPE

Ainsi au Maghreb, l'Algérie grâce notamment à des financements de la CEE a décidé de promouvoir l'amélioration du niveau de qualité de son industrie. Le but de l'opération étant de permettre la plus grande compatibilité possible entre les systèmes européens et algériens. Pour cela les autorités du pays sont décidées à renforcer les structures d'accréditation et de certification. Ces actions sont avant tout dirigées vers des secteurs tels que les appareils électro-ménagers, les matériaux de construction...

La même démarche anime les normalisateurs marocains dont l'ambition est de permettre, à terme, la mise en place

d'un système national qui couvrira des domaines aussi variés que l'accréditation des laboratoires d'essais et celle des organismes de certification. Avec, bien évidemment, l'exigence de mettre en place des structures en conformité avec les normes internationales de manière à faciliter les échanges tant avec le reste du monde qu'avec les pays qui pourraient intégrer un futur marché commun maghrébin. Ce dernier point posant sans aucun doute le plus de problème tant, depuis quelques années le fossé se creuse entre les différents États de la région. Si le Maroc et la Tunisie semblent désormais engagés sur la voie d'une certaine croissance. Par contre l'Algérie mieux dotée au départ en ressources naturelles s'enfoncé lentement

mais sûrement dans une spirale de banqueroute. Tandis que les pays tels que la Mauritanie, la Lybie ou même l'Égypte réussissent à maintenir leur niveau de développement. Une situation contrastée qui devrait ralentir à terme la mise en place d'un système homogène de normalisation.

AFRIQUE DE L'OUEST, DES ESSAIS RÉUSSIS

Si l'Afrique noire est actuellement mise à rude épreuve, les tentatives de développement de la normalisation commencent à porter leurs fruits dans des pays tels que la Côte-d'Ivoire ou le Sénégal. Une situation largement impu-

L'émergence
de l'Afrique
australe.



KRAFT / SYGMA

table à un fort développement de la coopération avec la France qui a toujours entretenu une politique de soutien économique aux pays d'Afrique. Politique qui, si elle est en partie remise en cause sur le plan financier (après la dévaluation du franc CFA), continue d'être réelle en matière de coopération technique.

Bien sûr, malgré les velléités de ces deux pays il n'existe pas encore de structures régionales dignes de ce nom qui pourraient donner une impulsion aux travaux. Ainsi, l'essentiel de la coopération africaine se limite, bien souvent, à des échanges entre des pays tels que : la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Gabon, la Tunisie et le Kenya.

Reste à savoir comment la dégradation de la situation économique de cette région influera sur les développements futurs des réflexions en normalisation. Car la zone CFA, après être longtemps apparue comme un havre de prospérité dans l'Afrique subsaharienne (le PNB par habitant y augmentait de 0,3% par an, alors qu'il diminuait de 1,3% en

moyenne dans le reste de l'Afrique), est désormais entrée dans une période de turbulence. Ce qui pourrait fragiliser un peu plus le tissu industriel local et pousser celui-ci à s'impliquer un peu moins dans la normalisation.

L'ÉMERGENCE DE L'AFRIQUE DU SUD

Reste la dernière région africaine, née de l'émergence ou plus exactement de la réapparition sur la scène internationale de l'un des rares pays d'Afrique noire à connaître une situation économique prometteuse : l'Afrique du Sud. Longtemps écartée des échanges internationaux officiels, l'industrie de ce pays devra en effet choisir les voies de développement qu'elle souhaitera emprunter. Et par là-même, tisser des liens avec les organismes étrangers de normalisation. S'il est probable que le choix sera de privilégier les références internationales de type Iso, la politique de coopération qui pourrait voir le jour dans les années qui

viennent sera intéressante à plus d'un titre. Elle permettra en effet de constater si le pays consolide les liens commerciaux qu'il avait, malgré tout, entretenus avec certains industriels. Car, si officiellement il existait un embargo, de nombreux pays tels que l'Allemagne ou les États-Unis avaient indirectement conservé des têtes de pont commerciales. La France, relativement absente sur ce terrain avait plutôt privilégié l'approche « formation des hommes » notamment *via* les Chambres de Commerce. Reste à savoir laquelle de ces approches sera la plus fructueuse.

Au total, le continent africain semble faire la synthèse de toutes les attentes et de tous les problèmes que peut poser le développement de la normalisation. La modification des politiques africaines occidentales (dont celle de la France) et la rigueur imposée par les instances internationales telles que le FMI ou la Banque Mondiale risquent de ralentir un peu plus les développements récents et les améliorations du tissu industriel de la région. ■

SÉNÉGAL : UN PLAN QUALITÉ

Pays francophone, le Sénégal construit depuis un certain nombre d'années son système de normalisation. En effet, l'Institut sénégalais de normalisation (ISN) a été créé en 1978. Mais pour le Sénégal, l'aventure moderne de la normalisation est plus récente. Elle a réellement débuté au milieu des années 80.

Actuellement, le Sénégal compte un peu moins de 200 normes portant sur des secteurs aussi divers que l'agro-alimentaire, la chimie, l'environnement ou bien encore le bâtiment et les travaux publics. Une palette qui correspond au double souci de privilégier les exportations et d'attirer les industriels occidentaux avec un niveau de technicité reconnu au niveau international.

Pour cela, après huit ans d'existence, l'ISN a décidé d'entamer une politique beaucoup plus volontariste. C'est en 1986 en effet, que le gouvernement de l'époque décide de lancer un « Plan national de la qualité ». Celui-ci est avant tout destiné à modifier l'ancien système, de manière à le rendre plus performant et plus apte à accompagner le développement souhaité du pays. Cette politique s'est déroulée en deux phases principales :

Première étape de cette réforme : l'intensification de la coopération internationale. Entre 1987 et 1989, diverses missions de coopération techniques notamment avec la France, permettent de procéder à une restructuration de l'ISN et à une amélioration de la formation de ses agents. En 1988, le gouvernement a également lancé une importante campagne de sensibilisation à la qualité baptisée « campagne nationale pour la qualité ». Celle-ci, d'une durée de sept ans, aura nécessité un financement de l'ordre de dix millions de francs.

Entre 1989 et 1991, dans la foulée de cette initiative, les acteurs économiques du pays ont été associés à un programme destiné à permettre la mise en œuvre d'un « Plan d'amélioration de la qualité » qui a concerné une soixantaine d'entreprises.

C'est au cours de cette période que l'ISN change de statut et quitte l'autorité de l'État (il dépendait du ministère de l'Économie) pour devenir indépendant et tenter, à partir de là, à s'autofinancer grâce aux produits des ventes de prestations de services et de conseil aux entreprises. Dans le même temps, est créé un pôle d'ingénieurs-conseils indépendants.



ASSIS / REA

Un plan national pour la qualité.



Inconnue économique

Si tous ces efforts ont assurément permis de sensibiliser les acteurs économiques du pays, de nombreux efforts restent à faire eu égard aux difficultés économiques grandissantes de la région. En effet, d'une part, depuis le début des années 90, l'adoption des normes a concerné des secteurs aussi variés que l'agro-alimentaire, la chimie, l'environnement ou le bâtiment qui se trouvent particulièrement exposés aux variations de la conjoncture. De ce fait, le maintien de la qualité technique des produits ne suffit pas toujours à assurer les débouchés sur le marché mondial. D'autre part, les effets de la dévaluation du franc CFA sont encore difficiles à mesurer. Et notamment en ce qui concerne l'impact de ces troubles monétaires sur le financement du système de normalisation par les entreprises du pays. Ces inconnues sont importantes car elles pourraient remettre en cause un certain nombre d'axes de développements et les acquis de ces dernières années.

Reste à savoir quelle sera l'attitude des entreprises françaises. Car, si le Sénégal connaît, comme la majeure partie de ses voisins une période difficile, il continue d'être un marché relativement intéressant pour les opérations de délocalisation (coût de main-d'œuvre moins important notamment). Mais cela veut dire aussi que l'on arrive à maintenir un certain niveau de qualité du tissu industriel. Sans oublier non plus l'intérêt que peut trouver la France à conserver des relations privilégiées dans le cadre de la francophonie avec un pays qui, par définition, possède un large potentiel de ressources naturelles. Le continent africain est en effet largement courtisé par d'autres organismes européens, notamment, le BSI britannique et le Din allemand. Historiquement il s'agit des pays occidentaux qui ont eu, dans l'histoire, une forte présence en Afrique noire. Et qui ont réussi à négocier de manière relativement fluide la période « post-coloniale » en conservant des liens culturels et économiques étroits. ■

CÔTE-D'IVOIRE : EN ATTENDANT LA VITESSE DE CROISIÈRE

Après un faux-départ au milieu des années 70, la normalisation ivoirienne est désormais sur les rails. Au total, près de 200 normes ont vu le jour tandis que les réflexions sur la mise en place d'un système de certification sont développées. Un dynamisme particulièrement remarquable dans la région dès lors que l'on prend en compte les difficultés économiques et les problèmes de mise en place que le système ivoirien a rencontré.

La normalisation en Côte-d'Ivoire a vu le jour en 1974 sous l'impulsion d'un programme de développement initié par les Nations unies. Le Bureau ivoirien de normalisation, créé à cette occasion, a concentré dès l'origine son activité sur deux secteurs: le bâtiment-génie civil (dans le but de promouvoir l'habitat social) et l'agriculture (qui constitue l'activité économique principale du pays). L'absence de résultats de ce bureau conduisit à sa dissolution en 1980. Commença alors une période de relative mise en sommeil des activités de normalisation dans le pays. Il fallut, en effet, attendre près de dix ans avant de voir créer un organisme spécifique de normalisation. Jusqu'en 1990, les activités de normalisation dépendaient directement du ministère de l'Industrie et étaient donc financées entièrement sur fonds publics.

Un nouveau départ en 1992

Au début des années 90 la coopération franco-ivoirienne remet sur pied l'idée de créer une structure de type associatif et à capitaux privés et publics. Il s'agissait donc d'une double révolution puisqu'il fallait d'une part, réussir à faire oublier l'épisode malheureux du Bin et d'autre part, convaincre les acteurs de l'économie privée qu'ils devaient financer le système de normalisation (après des années de fonds publics). Cette réflexion conduit, en 1992, à la création d'un organisme spécifique baptisé Codinorm.

Pour tenter de faire oublier l'épisode malheureux du Bureau de normalisation ivoirien, Codinorm a choisi de s'attaquer à un certain nombre de secteurs-clés de l'économie. Ainsi, dès les premiers mois de fonctionnement, les secteurs jugés exposés tels que: les



ASSIS / RÉA

Une démarche qui date du début des années 80.

conduites électriques, le ciment, certains produits alimentaires et agricole furent dotés de normes obligatoires pour « créer des réflexes » dans le tissu industriel. La méthode qui n'était pas très douce semble avoir porté ses fruits tout du moins parmi les entreprises les plus importantes du pays.

Reste désormais à développer une approche plus « volontaire » et à mettre en place un système de certification et ce, alors même que la dégradation de l'économie africaine pèse sur les résultats et les capacités financières des entreprises. Mais il faut également mobiliser les autres acteurs de la vie économique du pays: les consommateurs. Car, jusqu'à maintenant, la sensibilisation à la normalisation n'a concerné que le tissu industriel.

Tous ces développements se réalisent avec le soutien de la France. Un soutien qui s'est traduit par la signature de deux conventions: la première, prévoit la fourniture d'équipements (matériel de laboratoire, micro-informatique...) ainsi que l'organisation de journées techniques et de séminaires centrés sur la qualité. La seconde convention, met l'accent sur la formation de consultants en qualité. Cette convention doit principalement permettre la préparation de la mise en place d'un système de certification dans le pays.

Reste l'autre ambition des normalisateurs ivoiriens: servir de référence et de locomotive dans une Afrique de l'Ouest où la coopération est souvent inexistante. Et où n'existe pas encore de véritable idée fédérative pour le développement de la normalisation. Des échanges (souvent unilatéraux) existent, en effet, avec des pays voisins tels que le Sénégal ou le Gabon, mais ils sont insuffisants à l'heure actuelle pour créer une véritable dynamique. Pourtant celle-ci serait indispensable pour permettre aux pays de la région de développer leurs relations avec les marchés européens et internationaux. Mais il est vrai que la situation de l'économie régionale pèse depuis quelques temps sur cette ambition. ■

MAROC : L'IMPÉRATIF DE LA COMPÉTITIVITÉ

Les bases de la normalisation marocaine remontent aux années 70. À cette époque est en effet créé le CISQP (Conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité) ainsi que le SNIMA (Service de la normalisation industrielle marocaine).

Depuis cette époque, les structures ont cependant évolué et aujourd'hui les activités de normalisation et de qualité sont regroupées au sein de la Direction de la normalisation et de la promotion de la qualité (DQN). Celle-ci, qui appartient au ministère du Commerce et de l'Industrie, comporte cinq divisions :

- la division de la normalisation, SNIMA (DN) assume la coordination d'une quarantaine de comités de normalisation répartis dans sept départements ministériels. Elle est à l'origine de près de 600 normes dont une vingtaine seulement est obligatoire ;
- la division de la promotion de la qualité (DQ) dont l'activité se répartit en trois volets : sensibilisation et promotion auprès des entreprises, promotion de la certification de produits et d'entreprises et le contrôle qualité des produits en dehors du secteur agro-alimentaire ;
- la division de la métrologie qui dispose de délégations régionales et qui s'occupe principalement de métrologie légale même si elle commence à s'intéresser à la métrologie industrielle ;
- la division des laboratoires (DL) qui consacre l'essentiel de son activité à des enquêtes et études sur les moyens d'essais et la diffusion de l'information. On compte près de 160 laboratoires d'essais publics ou privés ;
- la division de la propriété industrielle (DPI).

Malgré ces structures importantes, plusieurs facteurs limitent la concrétisation des efforts engagés par les normalisateurs du pays. À commencer par la faiblesse relative des moyens débloqués par les autorités gouvernementales. Mais surtout du fait des industriels qui, même s'ils ont des difficultés à trouver des débouchés extérieurs, participent faiblement aux travaux de normalisation. Ce dernier point est d'autant plus gênant que c'est essentiellement le désir de relations plus étroites avec la Communauté européenne qui pousse un pays comme le Maroc à vouloir développer les accords de coopération en matière de normalisation. L'un des problèmes majeurs du pays concerne en effet sa politique d'exportation vers le vieux continent. Il s'agit pour les autorités et les industriels marocains de faire sauter les éléments de blocage qu'ils ont connu par le passé. Il faut dire que pour les autorités marocaines cela devient vital. Même si la situation économique générale s'améliore quelque peu, le poste des exportations connaît des difficultés depuis le début des années 90. Ces exportations accusent des replis de l'ordre de 10% par an, si on les compare aux niveaux importants enregistrés lors de la décennie précédente. En fait, ce recul traduit la perte de compétitivité des industriels marocains. Une perte qui s'est trouvée amplifiée par une véritable



crise des débouchés sur les marchés européens, eux aussi, confrontés au problème du ralentissement de l'activité.

C'est ce qui explique que les projets développés soient aussi ambitieux. Puisqu'ils concernent tout à la fois, le secteur agro-alimentaire (calibrage et qualité des fruits notamment) que le secteur industriel. Dans ce dernier cas, il s'agit principalement d'améliorer la partie « amont » de l'industrie en favorisant l'établissement de normes générales de résistance à l'incendie par exemple.

Dans le secteur industriel, deux types d'activités sont principalement visées :

- celles du Btp, en plein développement notamment en ce qui concerne le créneau des matériaux de construction. Ce secteur à l'avantage de disposer d'un « passé » en normalisation important ;
- l'industrie textile qui est vitale pour le pays (notamment sur le plan de la confection) et qui contribue énormément aux exportations du pays.

Le retour de la croissance et les efforts menés dans le domaine de la normalisation et de la qualité permettront peut-être de redresser la situation. Mais il semble indéniable que les industriels marocains devront redoubler d'efforts pour retrouver leur compétitivité. ■

ORGANES DE NORMALISATION AU MAROC

Tutelle	Organes de normalisation	Missions
Ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'incitation de l'économie	CISIQP (1)	Établir des directives à l'élaboration des programmes de normalisation. Donner un avis sur les projets de normes avant leur homologation. Étudier toute question relative à la normalisation.
Ministère chargé de l'Industrie	SNIMA (2)	Coordonner les activités des comités de normalisation. Promouvoir la normalisation à l'échelon national. Représenter le Maroc auprès des organismes internationaux de normalisation.
Départements ministériels concernés par la normalisation	CTN (3)	Élaborer les projets de normes. Lancer les projets de normes en enquête publique. Réaliser toute étude concernant la normalisation.

(1) CISIQP: Conseil supérieur interministériel de la qualité et de la productivité.

(2) SNIMA: Service de normalisation industrielle marocaine.

(3) CTN: Comité technique de normalisation regroupant les représentants de l'administration, des fabricants, des utilisateurs, des laboratoires, des instituts de recherche.

RÉPARTITION DU PIB EN % PAR SECTEURS						
Pays	Agriculture		Industrie		Services	
	1965	1990 * = 1987	1965	1990 * = 1987	1965	1990 * = 1987
Angola	50	13	7	44	43	43
Bénin	59	37	8	15	33	48
Botswana	34	3	19	57	47	40
Burkina Faso	37	32	24	24	39	44
Burundi		56		15		29
Cameroun	33	27	20	28	47	46
Cap-Vert		19*		20*		61*
Comores		36*		14*		50*
Congo	19	13	19	39	62	48
Côte-d'Ivoire	47	47	19	27	33	26
Djibouti		41	14	17	28	42
Ethiopie	58	9	34	49	40	42
Gabon	26	35*	9	11*	56	54*
Gambie	35	48	19	16	38	37
Ghana	44	28		33		39
Guinée		61*		6*		33*
Guinée-Bissau						
Guinée équatoriale						
Kenya	35	28	18	21	47	51
Lesotho	65	24	5	30	30	46
Libéria	27	37*	40	28*	33	35*
Madagascar	25	33	14	13	61	54
Malawi	50	33	13	20	37	46
Mali	65	46	9	13	25	41
Maurice	16	12	23	33	61	55
Mauritanie	32	26	36	29	32	44
Mozambique		65		15		21
Niger	68	36	3	13	29	51
Nigéria	54	36	13	38	33	25
Ouganda	52	67	13	7	35	26
République centrafricaine	46	42	16	17	38	41
Rwanda	75	38	7	22	18	40
Sao Tomé e Príncipe		30*		19*		51*
Sénégal	25	21	18	18	56	61
Seychelles		6*		17*		77*
Sierra Leone	34	32	28	13	38	55
Somalie	71	65	6	9	24	26
Soudan	54	37*	9	15*	37	48*
Swaziland	35	24*	33	30*	32	46*
Tanzanie	46	59	14	12	40	29
Tchad	42	38	15	17	43	45
Togo	45	33	21	22	34	46
Zaire	22	30	32	33	46	36
Zambie	14	17	54	55	32	29
Zimbabwe	18	13	35	40	47	47
Total						
Afrique subsaharienne	40	32	20	30	39	40
Amérique latine et Caraïbes	16	17	33	36	51	54
Pays de l'OCDE (à revenu élevé)	5		43		54	

Source : Rapport sur le développement dans le monde, 1992, Banque mondiale ; L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable, 1989, Banque mondiale.

Industrie : comprend l'industrie minière.

Services : toutes les activités non comprises dans les deux premières catégories.

Compte tenu des arrondis, la somme des termes d'une ligne peut différer de 100.